Parcs Nationaux

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION

Ardenne et Gaume

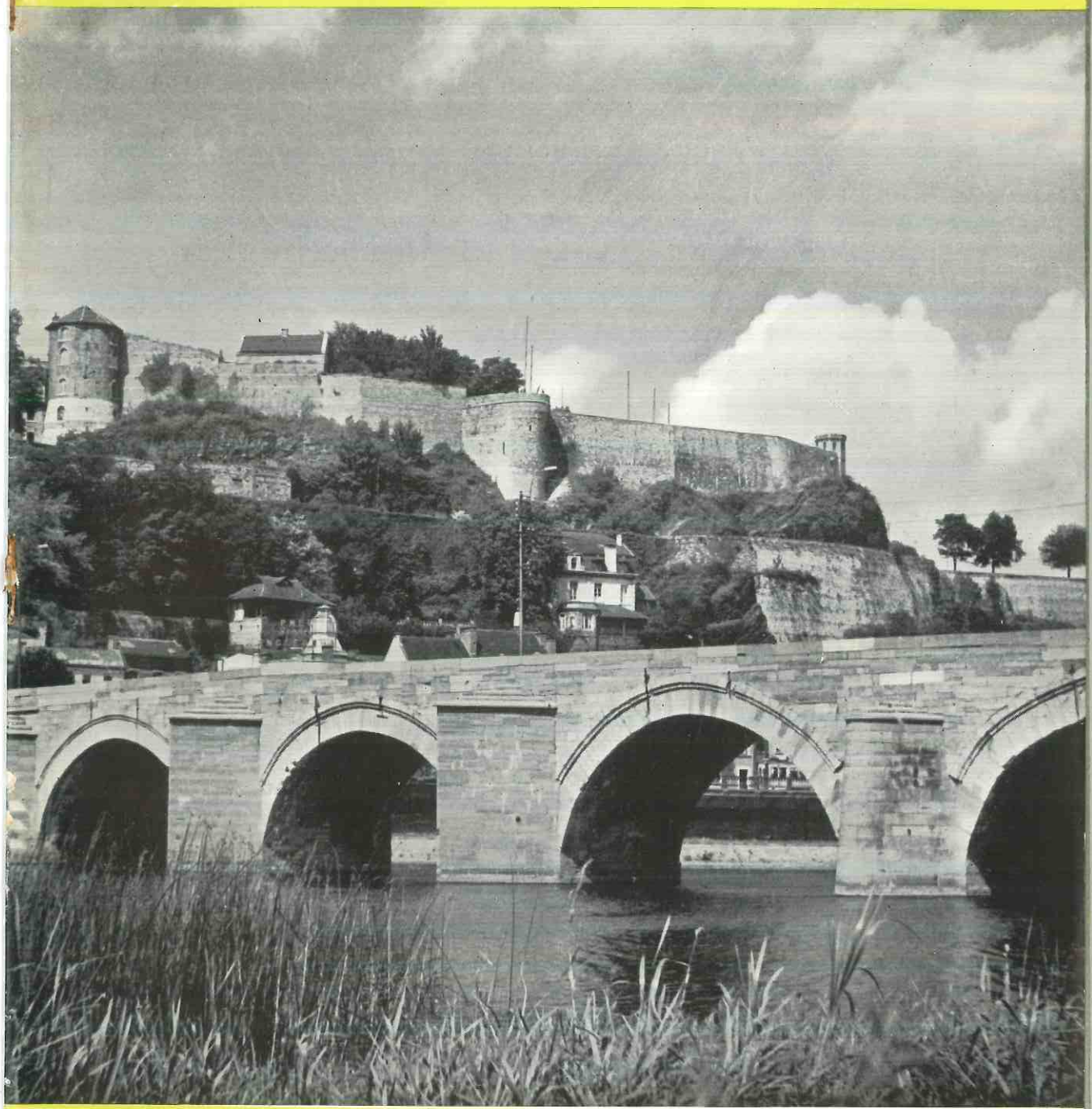

Volume 7 1952 Fascicule 2

« ARDENNE ET GAUME » A. S. B. L.

BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association sans but lucratif « *Ardenne et Gaume* » s'est donné pour tâche de sauvegarder l'intégrité de nos sites les plus beaux et les plus remarquables par la création en Ardenne, en Gaume et dans les régions limitrophes de *Parcs Nationaux* et de *Réserves Naturelles*.

L'organisation efficiente de cette protection peut être envisagée d'une part sous l'aspect esthétique, d'autre part sous l'aspect scientifique. Le premier trouve satisfaction dans la création de *Parcs Nationaux*, véritables sanctuaires de la nature, ouverts aux visiteurs mais rationnellement policés à l'effet de les préserver des intrusions déplacées de l'activité humaine. L'aspect scientifique est sauvegardé par la délimitation de territoires plus ou moins étendus, interdits au public afin qu'y soient respectées les manifestations d'une nature préservée de toute influence déformante et qui portent le nom de *Réserves naturelles*. Celles-ci constituent en somme des musées vivants et une richesse nationale que nous léguerons aux générations à venir.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. R. MAYNÉ, Recteur honoraire de l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

Vice-Président : M. F. ROUSSEAU, Conservateur honoraire aux Archives de l'État à Namur, Chargé de cours à l'Université de Liège.

Administrateurs :

MM. BALON, s/Inspecteur des Eaux et Forêts.
G. CRABUS, Bibliothécaire à l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.
H. DANDOY, Propriétaire à Furfooz.
H. DE SAEGHER, Secrétaire du Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.
Chanoine Ch. DUBOIS, Professeur honoraire.
E. FOUSS, Conservateur du Musée Gaumais.
J. FRANÇOIS, Ingénieur-Architecte, Vice-Président du « Vieux-Liège ».
J. HERLANT, Professeur honoraire de l'U. L. B.
J. LEPLANG, Administrateur de Sociétés.
G. MANIL, Professeur à l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.
G. MATAGNE, Agent de la Banque Nationale à Malines.
A. NOIRFALISE, Professeur à l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.
J. PONTHIÈRE, Administrateur des « Amis de la Fagne ».
W. ROBYNS, Professeur à l'Université de Louvain, Directeur du Jardin botanique de l'État.
P. STANER, Inspecteur royal des Colonies.
J. VANNERUS, Conservateur honoraire des Archives de l'État.
N. VERLAINE.
J. M. VRYDAGH, Professeur à l'Institut belge du Bois.

Administrateur-Trésorier : M. M. RENARD.

Secrétaire Général : Comte Ferdinand d'URSEL.

Collège des Commissaires : MM. D. COEN, Fr. DE GROM et F. STOCK.

Délégués :

MM. J. BREUER, Conservateur aux Musées royaux d'Art et d'Histoire.
L. CHRISTOPHE, Directeur général des Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction Publique.
Baron JULES de MONTPELLIER d'ANNEVOIE, Vice-Président du Touring Club de Belgique.
A. HAULOT, Commissaire général du Tourisme.
TURNER, Directeur général des Eaux et Forêts.

COMITÉ DE DIRECTION

MM. R. MAYNÉ, Président ; G. CRABUS ; H. DANDOY ; Chanoine Ch. DUBOIS ; J. HERLANT ; J. LEPLANG ; M. RENARD, Administrateur-Trésorier ; Comte Ferd. d'URSEL, Secrétaire général.

CONSERVATEURS DES PARCS NATIONAUX

MM. M. BOUFFA (Comblain-au-Pont).
E. BRADFER (Bohan-Membre).
F. FOULON (Furfooz).
Baron E. de VINCK (Poilvache).

COMITÉ DE PROPAGANDE

MM. J. LEPLANG, Président ; BURE, Directeur général de l'Urbanisme ; M. BOUFFA, Secrétaire communal de Comblain-au-Pont ; DE PAEYE, Rédacteur au « Face à Main » ; G. FRANCOTTE ; F. STOCK, Commissaire ; R. TACK, ancien Sénateur, ancien Président de l'Association de la Presse belge.

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. R. BRENY, A. COLLART, L. HERLANT, R. MAYNÉ, A. NOIRFALISE, Comte Ferd. d'URSEL, J. M. VRYDAGH.

Supplément à *Parcs Nationaux*, fascicule 2, 1952.

S. M. LE ROI ACCORDE SON HAUT PATRONAGE A ARDENNE ET GAUME

Au moment où ce numéro sort de presse, nous apprenons que S. M. le Roi a daigné accorder Son Haut Patronage à notre association.

Nous voulons, sans tarder, annoncer à nos membres cette grande nouvelle dont nous leur exposerons les détails dans le prochain fascicule de notre revue.

Tous les amis d'*Ardenne et Gaume* éprouveront autant de joie que de fierté de ce geste d'auguste bienveillance qui les fortifiera, nous n'en pouvons douter, dans leur dévouement à la cause de la protection de la nature.

LE COMITÉ DE DIRECTION.

RESERVES NATURELLES :

RÉSERVES NATURELLES DE TORGNY.
TORGNY, « AUX SARRES ».
FAGNE DE WEZ (WAISME ET OVIFAT).
BOIS BAYHON (WAISME).
RÉSERVE ORNITHOLOGIQUE DE PRESSEUX.
FAUVILLERS, LIEUDIT « VOR OLBRICHT ».
REDU, « LES ONTRULES ».
REDU, « AUX DEUX EAUX ».

MUSEE FOLKLORIQUE :

MARTELANGE.

COTISATIONS

Membre à vie
Cotisation unique ..... 5.000 fr. minimum
Membre protecteur
Cotisation annuelle ..... 1.000 fr. minimum
Membre collaborateur
Cotisation annuelle ..... 200 fr. minimum
Membre adhérent
Cotisation annuelle ..... 100 fr. minimum
Personnel enseignant des degrés primaire et secondaire, étudiants
Cotisation annuelle ..... 80 fr. minimum

Les versements doivent être effectués au C. C. P. nº 1695 93 d'*Ardenne et Gaume*, Bruxelles.

AVANTAGES

Nos membres jouissent d'importantes réductions sur le prix d'entrée de grottes et monument présentant un grand intérêt scientifique. Ces réductions sont accordées sur présentation de la carte de membre :

Grottes de Han : 40 francs (au lieu de 80 francs).

Grottes de Rochefort : 20 francs (au lieu de 40 francs).

Grottes de Remouchamps : adultes, 25 francs (au lieu de 50 francs). Enfants au-dessous de 16 ans, 12,50 fr. Ces réductions sont également accordées aux personnes accompagnant nos membres.

Grotte « La Merveilleuse » à Dinant : 25 francs (au lieu de 30 francs).

Grottes de Comblain-au-Pont : 15 francs (au lieu de 30 francs). Réduction exceptionnelle consentie par la direction afin de marquer son appui à notre œuvre de protection de la nature.

Fort de Dinant : 8 francs (au lieu de 10 francs).

VISITE DE NOS PARCS NATIONAUX

FURFOOZ :
Tarif ordinaire : 25 fr. ; 15 fr. par enfant.
Pour les membres d'ARDENNE et GAUME et leur famille : 15 fr. par personne ; 10 fr. par enfant.
Groupes scolaires, scouts : 10 fr. par élève non-membre ; 5 fr. par élève-membre ou fils de membre ; gratuit pour un professeur par 15 élèves.
Autres groupes (25 personnes minimum) : 15 fr. par adulte ; 10 fr. par enfant.

Accès par la route ou par la gare de Gendron-Celles.

POILVACHE :

Les visiteurs ont accès au Parc national soit par le sentier s'amorçant à la halte de Houx, soit par Evrehailles (accès pour autos). Visite guidée des ruines, des rochers et des points de vue (perception à l'entrée des ruines).

Tarif ordinaire : 10 fr. ; 5 fr. par enfant.
Membres d'ARDENNE et GAUME et leur famille : 6 fr. par adulte ; 3 fr. par enfant.
Groupes scolaires scouts : 5 fr. par élève non-membre ; 3 fr. par élève-membre ou fils de membre ; Professeurs gratuitement admis.
Autres groupes (15 personnes minimum) : 6 fr. par adulte.

MUSÉE DE LA HAUTE SURE :
Tarif ordinaire : 10 fr. ; 5 fr. par enfant.
Membres d'ARDENNE et GAUME et leur famille : 6 fr.; 3 fr. par enfant.
Groupes scolaires et scouts : 4 fr. par élève non-membre ; 2 fr. par élève-membre ou fils de membre. Professeurs reçus gratuitement.
Autres groupes (15 personnes minimum) : 6 fr. par adulte.

Réductions aux membres de :

Touring Club de Belgique, Association Touristique de Wallonie, Fédération motocycliste de Belgique, Amis de la Nature, Ligue Vélocipédique belge, Vlaamse Toeristenbond (V. T. B.), Vlaamse automobilistenbond (V. A. B.).

L'entrée des P. N. est gratuite pour les Membres collaborateurs, protecteurs et à vie, d'*Ardenne et Gaume*.

Réalisations d'Ardenne et Gaume

PARCS NATIONAUX :

PARC NATIONAL DE FURFOOZ.
PARC NATIONAL DE POILVACHE.
PARC NATIONAL DE BOHAN-MEMBRE.
LES ROCHES NOIRES A COMBLAIN-AU-PONT.

RESERVES NATURELLES :

RÉSERVES NATURELLES DE TORGNY.
TORGNY, « AUX SARRES ».
FAGNE DE WEZ (WAISME ET OVIFAT).
BOIS BAYHON (WAISME).
RÉSERVE ORNITHOLOGIQUE DE PRESSEUX.
FAUVILLERS, LIEUDIT « VOR OLBRICHT ».
REDU, « LES ONTRULES ».
REDU, « AUX DEUX EAUX ».

MUSEE FOLKLORIQUE :

MARTELANGE.

GESTION DE PORTEFEUILLES

Armand RENARD

AGENT DE CHANGE

Agréé à la Bourse de Bruxelles

Reçoit sur rendez-vous

42, Av. de l'Émeraude — — BRUXELLES 4

BULLETIN D'ADHÉSION

à *ARDENNE ET GAUME*

A. S. B. L.

M.....

(Nom, prénoms)

Adresse.....

désire adhérer à l'Association **« Ardenne et Gaume »** *pour la protection de la nature, comme :*

(biffer les mentions inutiles)

Membre à vie	**cotisation unique**	**:**	**5000 fr.**	**minimum**
Membre protecteur	**cotisation annuelle**	**:**	**1000 fr.**	**»**
Membre collaborateur	**»**	**:**	**200 fr.**	**»**
Membre adhérent	**»**	**:**	**100 fr.**	**»**
Membre étudiant	**»**	**:**	**80 fr.**	**»**

Les membres collaborateurs, protecteurs et à vie jouissent de la gratuité d'entrée dans nos Parcs Nationaux et au Musée de Martelange

Bulletin à renvoyer à l'Administrateur-Trésorier :

M. M. RENARD, 56, Boulevard Saint-Michel, Bruxelles. - C. C. P. « d'Ardenne et Gaume » 169593.

Signature,

ANNONCES. — Pour le tarif, s'adresser à l'Administrateur-Trésorier, M. RENARD, 56, Boulevard S[t] Michel, Bruxelles. - Tél. 34.49.10.

Parcs Nationaux

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION

Ardenne et Gaume

A. S. B. L.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : COMTE FERDINAND D'URSEL, 41, RUE MARIE DE BOURGOGNE, BRUXELLES.

SOMMAIRE

INTRODUCTION (R. GRUSLIN) 33
Les Musées de Namur (J. BALON) 34
Le Plan en relief de Namur du Musée des Invalides (J. MULLER) . . 39
La Forêt de Haute Marlagne (R. EVRARD) 41
Le Château de Montaigle (F. ROUSSEAU) 47
Furfooz à l'Époque romaine et au Moyen Age (J. BREUER) 49
Les Copèreries (F. ROUSSEAU) 50
Les Biens communaux du Namurois. A propos d'un Livre récent (J. BOVESSE) 51
La Vie d'Ardenne et Gaume 55

INTRODUCTION

par **R. GRUSLIN**

GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE NAMUR

*Monsieur Gruslin, Gouverneur de la province de Namur, est aussi un ami fervent d'*Ardenne et Gaume. *Membre d'honneur de notre association, il suit de près ses efforts, ne lui ménageant ni les encouragements ni son appui. Aujourd'hui, il a voulu lui accorder un témoignage public de sa sympathie en introduisant lui-même, auprès de nos lecteurs, ce fascicule consacré au Namurois. Qu'il en soit remercié et veuille bien croire que nous aurons toujours à cœur de mener, auprès de lui, le bon combat pour la glorification, la mise en valeur et la protection des beautés naturelles et artistiques de sa belle province.*

LE COMITÉ DE DIRECTION.

Il y a dix ans, un groupe de savants, soucieux à la fois de faire connaître les beautés naturelles du pays et de les protéger cependant contre toute dégradation ou exploitation commerciale ou industrielle, fondaient une association dont les statuts disaient les projets pleins de générosité et d'ambition.

Il est vrai que la fortune sourit aux audacieux, et je suis heureux de rendre à MM. Mayné, Crabus, Dandoy, Herlant, Renard, au chanoine Dubois, au comte Ferd. d'Ursel

cet hommage justement mérité que, grâce à l'activité inlassable qu'ils ont déployée, à la foi qu'ils ont mise dans l'accomplissement de la mission qu'ils s'étaient assignée et dont ils n'ont jamais douté un seul instant, leur œuvre est maintenant pleine de vigueur et porte des fruits autrement importants que ceux que l'on pouvait légitimement espérer.

Quels sont les buts d'*Ardenne et Gaume* ?

Promouvoir la connaissance, le respect et l'amour de la nature par des conférences, des excursions et par l'enseignement, établir des réserves naturelles là où les associations végétales et animales particulièrement typiques demeureront intactes et constitueront de véritables musées vivants. Enfin, et c'est là à mon sens l'activité la plus marquante et en tout cas la plus spectaculaire d'*Ardenne et Gaume*, l'Association a créé des parcs nationaux choisis tant pour la beauté des sites que pour le caractère typique de la végétation et de la faune qu'ils contiennent.

Soucieuse de faire connaître son action dans le grand public, *Ardenne et Gaume* publie régulièrement une revue remarquable, dont le présent fascicule est consacré à la Province de Namur.

Je remercie tout particulièrement le Conseil d'Administration de l'Association d'avoir bien voulu accorder au Namurois un numéro spécial.

J'ai la faiblesse de croire que la province que j'ai l'honneur de diriger administrativement est une des plus belles qui soient. La modestie m'empêche de l'écrire, mais je dois bien avouer que dans le fond de mon cœur je pense : la plus belle.

Les parcs de Furfooz, de Poilvache et de Bohan présentent un intérêt remarquable tant pour le simple touriste que pour le savant attaché à l'étude du sol, de la végétation qu'il fait croître et de la faune qu'il nourrit.

Je forme le vœu que, à l'instar de ce qui existe en Suisse et en Hollande, le grand public s'intéresse à *Ardenne et Gaume* et l'épaule de toute sa sympathie. L'œuvre entreprise, en effet, est une des plus belles qui soient et elle mérite d'être encouragée non seulement par les pouvoirs publics mais par ceux qui sont sensibles à tout ce qui est beau, grand, noble et généreux.

Namur, le 15 mai 1952.

LES MUSÉES DE NAMUR

par **J. BALON**

Peu de villes peuvent prétendre autant que Namur au titre de ville touristique. La cité s'élève dans un site superbe à l'intersection des vallées de la Sambre et de la Meuse. Le paysage namurois est dominé par l'immense et haute colline de la Citadelle devenue, depuis 1893, un vaste parc de 70 hectares sans égal en Belgique. On y découvre des points de vue justement célèbres.

Mais la cité de Sambre et Meuse ne possède pas que de seules beautés naturelles, de seuls avantages dus à son site pittoresque. Elle renferme aussi de vieux quartiers pleins de charme, quelques belles églises, dont celle de Saint-Loup, le chef-d'œuvre du style baroque dans notre pays. Enfin, elle a l'attrait de ses musées. Je voudrais m'étendre un peu sur ce sujet.

Ceux-ci, assurément, n'offrent pas aux visiteurs de ces précieux tableaux de primitifs ou de maîtres de la Renaissance, qui font la gloire de Bruges, d'Anvers ou de Bruxelles, mises à part quelques toiles appartenant à la Société archéologique (Henri Blès et Patenier, les premiers peintres de la vallée de la Meuse) et quelques toiles conservées dans des collections privées. Cependant, dans le domaine de la peinture, Namur parviendra bientôt à se faire une place honorable sous l'impulsion conjuguée des fondations François Bovesse et Ghislaine d'Haese-de Gaiffier.

Mais dans le domaine plus large des beaux-arts, Namur a beaucoup mieux à

Le Musée archéologique (la Vieille Boucherie) de Namur, célèbre pour ses collections des époques romaine et mérovingienne.

Cliché de la Fédération du Tourisme de la Province de Namur.

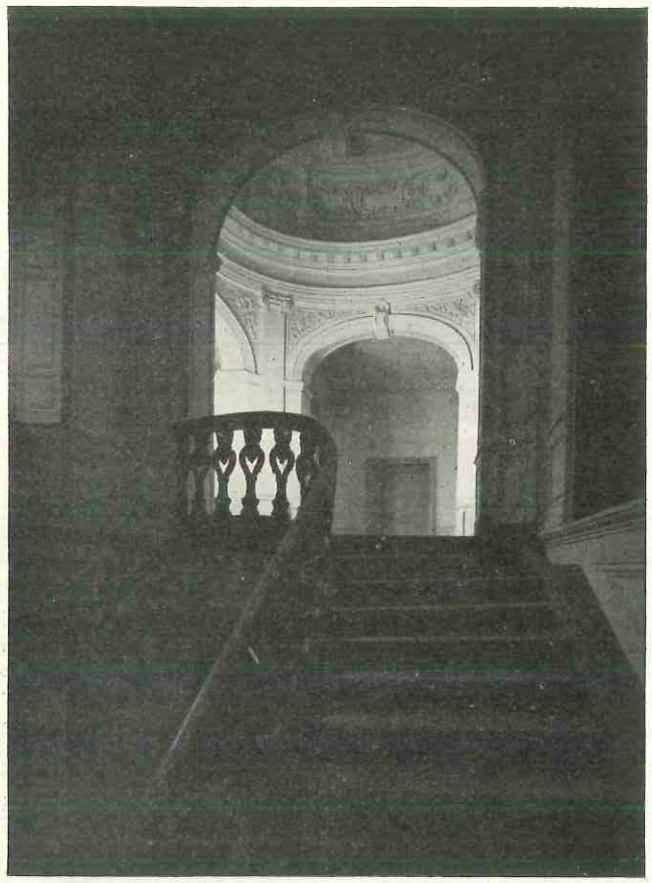

L'escalier d'honneur de l'Hôtel de Croix, magnifique demeure seigneuriale, du XVIIIe siècle, transformée en musée d'art.

Cliché de la Fédération du Tourisme de la Province de Namur.

offrir que des espoirs ou de modestes commencements. Elle possède le magnifique *Hôtel de Groesbeek-de-Croix*. L'ordonnance de cette belle demeure de style Louis XV, le décor de son jardin à la française, rappellent le luxe d'une manière de vivre qui tenait à se faire plus brillante d'autant qu'elle se sentait plus près de disparaître. Cet hôtel seigneurial, d'une conservation parfaite, a été acquis en 1936 par la ville de Namur, qui en a confié la jouissance à la Société archéologique. Celle-ci, dans le cadre délicieux des salles du rez-de-chaussée et du premier étage, expose ses collections artistiques : meubles namurois, statues du XVe au XVIIIe siècle, orfèvreries de provenance régionale, pièces nombreuses évoquant les anciennes industries d'art de la province.

C'est dans ce même quartier de Saint-Aubain, à l'ombre de la cathédrale, Place du Chapitre, que se trouve le *Musée diocésain* consacré à l'art religieux dans le diocèse de Namur. Il est bien connu des archéologues, notamment pour ses intéressantes verreries et ses splendides orfèvreries du moyen âge. On peut y admirer deux somptueux trésors, ceux de Saint-Aubain et d'Oignies. Ce dernier, qui compte parmi les plus riches de la chrétienté d'occident, renferme les œuvres maîtresses d'Hugo d'Oignies, le grand orfèvre du début du XIIIe siècle.

En quittant le calme quartier de Saint-Aubain pour gagner le quartier du Confluent, on peut emprunter, au gré de sa fantaisie, la rue des Brasseurs ou la rue du Collège et son prolongement la rue de la Croix, toutes trois bordées d'immeubles des XVIIe et XVIIIe siècles. Au bord de la Sambre, jouxte le pont qui franchit la rivière, se dresse un haut bâtiment du XVIe siècle, de ce beau style mosan qui nous a légué aussi le Palais Curtius sur le quai de la Batte à Liège. C'est l'ancienne *Halle alle chair*, devenue un musée. On y expose les résultats

des fouilles réalisées dans la province, depuis 1845, par la Société archéologique. Or la province de Namur s'est révélée extraordinairement riche pour les périodes préhistorique, romaine et mérovingienne. Pour ces deux dernières époques, le musée est unique dans notre pays et sa renommée a, depuis longtemps, franchi nos frontières. « *Nulle part ailleurs en Belgique* — écrit son savant conservateur M. F. Courtoy — *on ne voit d'aussi belles collections de fibules ou agrafes émaillées d'un goût charmant des IIe et IIIe siècles de notre ère... La section mérovingienne abonde en bijoux d'orfèvrerie cloisonnée, en boucles revêtues de riches damasquinures d'argent, en verreries d'une surprenante variété* ». C'est dans ce musée que l'on peut admirer les objets découverts dans le site fameux de Furfooz. Il contient aussi une collection lapidaire, d'un vif intérêt, de l'époque romaine au XVIIIe siècle. On y remarque, notamment, le buste énigmatique dit du « *Chevalier sans tête* ». Vulgarisé par l'image et la carte-vue, il est devenu, pendant les occupations allemandes de 1914-1918 et 1940-1944, une sorte de symbole à cause de l'inscription qui l'accompagne : « *Une heur viendra qui tout paiera* ».

Buste énigmatique dit du « Chevalier sans tête » qui porte cette inscription : « Une heur viendra quy tout paiera, 1562 ». Musée archéologique de Namur.

Cliché de la Fédération du Tourisme de la Province de Namur.

Namur, capitale d'une de nos provinces les plus boisées, se devait d'ériger un musée à la gloire de la forêt. Le *Musée forestier* s'élève sur un des points culminants de la Citadelle, au centre de ce parc incomparable, dû à l'initiative de Léopold II et qui couvre à présent de ses frondaisons l'antique oppidum des Aduatiques. La faune et la flore de nos forêts s'y trouvent replacées dans leur cadre naturel. L'industrie forestière y trouve aussi sa place. Ce musée, essentiellement éducatif, jouit d'un réel succès. Mais la forêt aussi a son histoire ; elle a fourni à l'homme son premier vêtement, sa nourriture, son habitat, ses divinités ; elle a éveillé des croyances, suscité des usages, dont certains ont survécu jusqu'à nos jours. Pouvons-nous émettre le vœux de voir bientôt quelques salles nouvelles consacrées à l'histoire de l'Homme dans la forêt ?

Place de guerre célèbre dans l'Europe entière, Namur, la toujours assiégée, se devait d'avoir son *Musée d'histoire militaire*. Celui-ci est en voie de formation. Il a trouvé un local tout indiqué dans les tours du Château des Comtes et les vastes salles de l'avant-corps, qui encadrent le pont de la Médiane. Toutes les périodes de l'histoire militaire si mouvementée de la ville et de sa citadelle y seront évoquées par des maquettes, des plans, des gravures, des armes, depuis le siège de l'oppidum des Aduatiques par Jules César jusqu'à la résistance des forts en 1940.

On sait que Namur et sa province occupent une place de choix dans le folklore wallon. La Société archéologique projette la création d'un musée qui rappellera les croyances, les légendes, les traditions et les usages du terroir namurois. Le choix de son local ne pourra s'arrêter que sur un vieil immeuble situé dans un quartier populaire et ce sera l'occasion de sauver un édifice intéressant de plus.

Cette variété des musées namurois et leur dispersion n'est pas sans charme. Pour se rendre de l'un à l'autre, les visiteurs doivent parcourir les vieux quartiers ou monter jusqu'à la Citadelle : ils apprennent ainsi à connaître et à apprécier, à la fois, et la ville et son prestigieux passé.

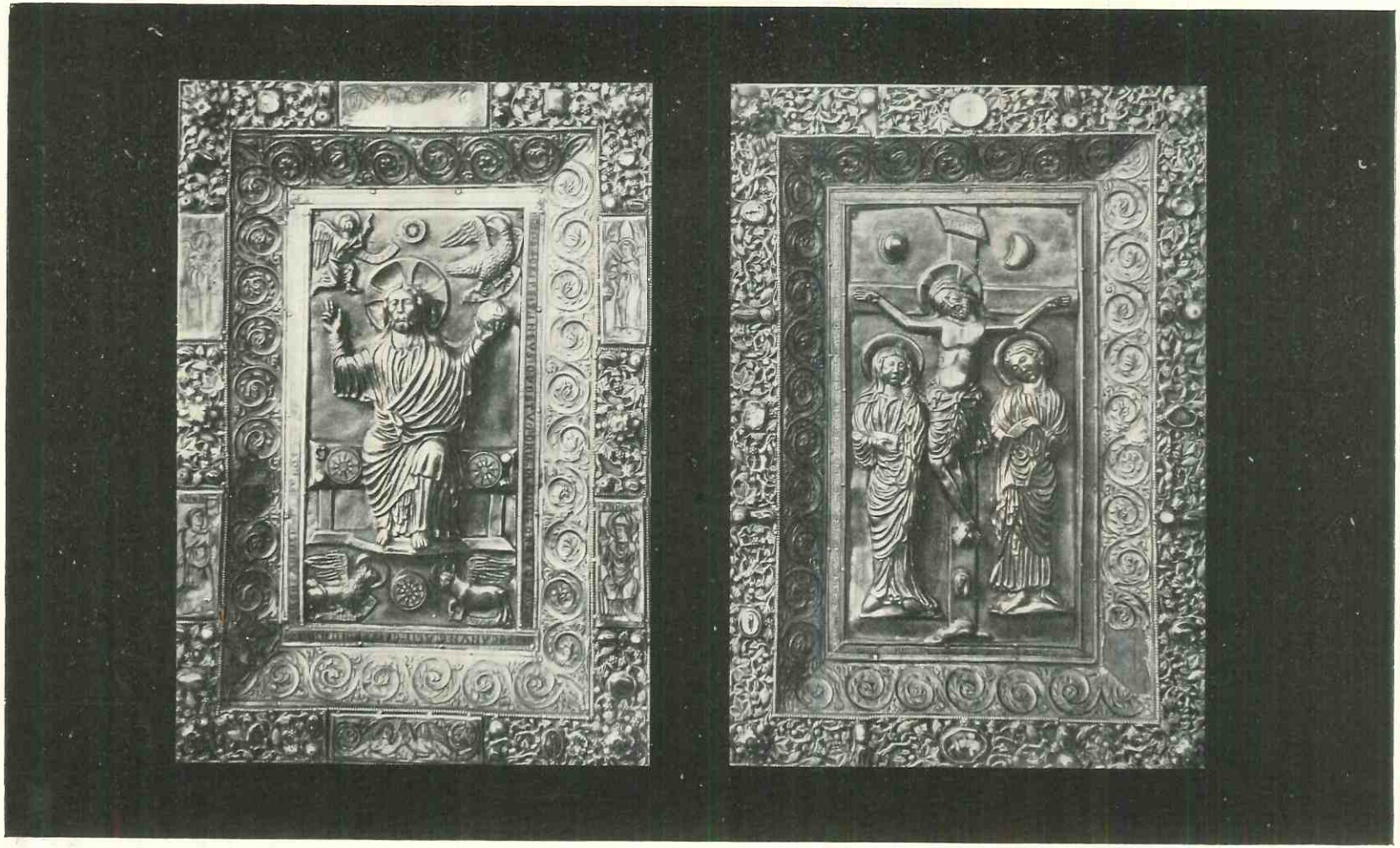

Reliure d'Evangéliaire (plat supérieur et plat inférieur). Œuvre signée d'Hugo d'Oignies, vers 1230. Musée diocésain.

Clichés de la Fédération du Tourisme de la Province de Namur.

LE PLAN EN RELIEF DE NAMUR DU MUSÉE DES INVALIDES

par **J. MULLER**

Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, Namur était considérée comme une des places fortes les plus importantes de l'Europe. Clé de la vallée de la Meuse, elle présentait un intérêt international. Occupée par les uns, reprise par les autres, convoitée par tous, la forteresse subit de nombreux sièges, dont les plus spectaculaires furent ceux de 1692 et de 1695. En 1692, la position fortifiée fut prise par le maréchal de Vauban en présence de Louis XIV et de la cour de Versailles. En 1695, au cours du siège le plus meurtrier de son histoire, elle fut reconquise momentanément par les coalisés Anglais, Hollandais, Allemands.

Tous les états-majors de l'Europe cherchaient à obtenir des renseignements précis sur l'état de ses fortifications, qui, en ce qui concerne la citadelle seulement, couvraient plus de 70 hectares. Les moyens les plus divers d'information étaient employés : envois d'espions, achats de bourgeois namurois ou de militaires de la garnison, et surtout levé de plans et prises de croquis lors des occupations temporaires de la place. Les états-majors parvinrent ainsi à se constituer une documentation de premier ordre. C'est ce qui explique qu'aujourd'hui les sources de l'histoire militaire de Namur se trouvent surtout à l'étranger ; elles sont dispersées dans les dépôts d'archives de plusieurs capitales, à savoir, par ordre d'importance relative : Paris, La Haye, Vienne, Madrid, Londres et vraisemblablement aussi Berlin et Munich. Les sources principales sont évidemment les archives proprement dites (lettres, mémoires, rapports, pièces de tous genres) et les plans manuscrits. Mais il faut mentionner aussi certaines sources monumentales, dont la plus importante est, sans contredit, le plan en relief de Namur conservé au Musée des Invalides à Paris.

Ce plan a été dressé de 1747 à 1751 par l'ingénieur militaire français, Larcher, originaire de l'Entre-Sambre-et-Meuse. En effet, Jean-Baptiste Larcher d'Aubancourt est né à Philippeville le 11 décembre 1716. Je rappelle que Philippeville appartint à la France de 1659 à 1815.

Le 1^er^ janvier 1737, Larcher entre au corps royal du génie en qualité d'ingénieur volontaire (c'est-à-dire sans appointement). En 1745, 46, il prend part aux sièges de Tournai, d'Audenarde et de Namur. Reçu ingénieur ordinaire en 1748, il est capitaine en 1754, lieutenant-colonel en 1777. Son

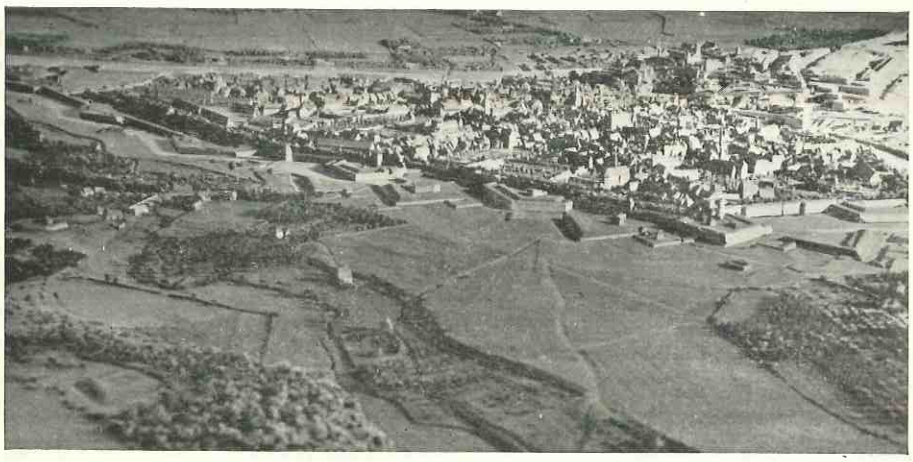

Plan en relief de Namur conservé au Musée des Invalides à Paris, 1751.

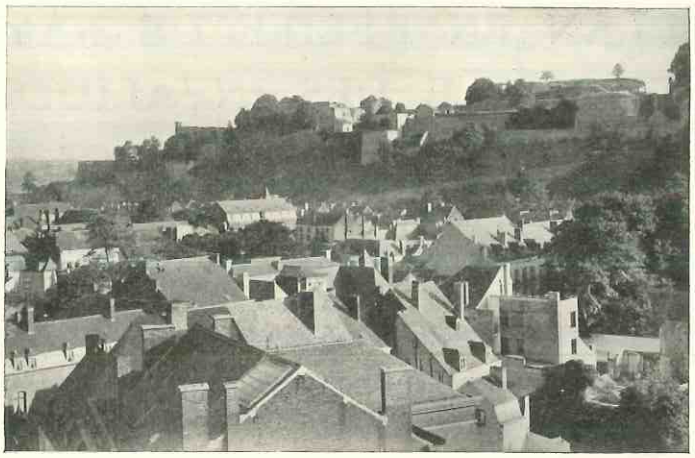

La vieille citadelle veillant sur Namur, la ville aux toits d'ardoises.

Cliché de la Fédération du Tourisme de la Province de Namur.

habileté, disons mieux sa maîtrise, dans l'exécution des plans, notamment de ceux de Namur, Maestricht, Huningue, Belfort et Saint-Omer, le désigne à l'attention du ministre de la guerre, d'Argenson. Il est bientôt nommé directeur de la galerie des plans en relief conservés au Louvre, puis aux Invalides. En plus de cette charge, en 1765, il est désigné comme ingénieur en chef des ouvrages de la Bastille. En mars 1791, après plus de cinquante-quatre ans « au service de Sa Majesté », il obtient sa retraite avec le grade de maréchal de camp.

Le plan de Namur, monté sur table, mesure 7 m. 76 sur 6 m. 50 de large. Comme tous les plans de la galerie des reliefs, il est dressé à l'échelle du 600e. Larcher, qui avait sous ses ordres une vingtaine d'aides, le commença en 1747, pour l'achever au début de 1751. Le 21 novembre de cette année, le plan en relief de Namur était acheminé et monté dans la galerie du château de Versailles, où le roi Louis XV vint l'examiner.

C'est un véritable chef-d'œuvre, qu'on ne se lasse pas d'admirer. Et que dire de sa valeur documentaire ! La méthode rigoureuse avec laquelle Larcher a levé et exécuté ce relief en fait une source unique pour l'histoire topographique et monumentale de la citadelle et de la ville. L'archéologue namurois, Alfred Becquet, qui, le premier, fut admis à voir le plan à une époque où celui-ci se trouvait encore dans un local interdit au public, en sortit émerveillé : « *Les édifices, les maisons ont leur hauteur relative* — écrivait-il — *chaque mur a son relief, chaque moellon peut, pour ainsi dire, se compter ; l'eau, les arbres, les rochers, tout s'y trouve et peint dans les tons se rapprochant le plus de ceux de la nature* ».

La cité apparaît resserrée dans sa vieille enceinte médiévale flanquée de nombreuses tours et sur laquelle s'ouvrent des portes majestueuses (dont celles de Bruxelles et de Fer). En avant de l'enceinte du moyen âge, s'étend la ligne impressionnante des bastions à la Vauban. Si l'on porte ses regards au-delà des remparts, quelle révélation ! On réalise une véritable promenade dans le passé. Les rues étroites, les édifices, tous les monuments du vieux Namur surgissent en une vision inoubliable. Que de maisons intéressantes, que d'églises ont disparu depuis ! L'antique cathédrale Saint-Aubain (remplacée de 1751 à 1767 par la cathédrale actuelle), la vénérable collégiale Notre-Dame dominée par son clocher roman (démolie en 1803) etc., etc ! Que Namur était donc pittoresque au XVIIIe siècle !

La citadelle, (qui sur le relief s'élève à soixante-dix centimètres environ au-dessus du niveau de la Sambre et de la Meuse), ne manque pas d'attirer l'attention. Elle étale ses constructions de tous les âges : la collégiale Saint-Pierre, campée à l'extrême pointe du rocher, le vieux château des comtes de Namur, encore à peu près intact, puis le premier front bastionné, puis

la Médiane, puis la Terra-Nova, la série des forts casematés, dont le formidable fort d'Orange, dominant la plaine de Salzinnes, enfin les redoutes s'avançant jusqu'aux environs des « Vieux-Murs », lesquels barraient l'isthme à l'endroit où la montagne se soude au massif de la Marlagne.

A l'autre extrémité du paysage, sur les hauteurs vers Bouges, apparaissent les cinq forts réalisés par Vauban et qui couvraient les approches de la ville : ceux de Saint-Antoine, du Piednoir, de Saint-Fiacre, de Coquelet et de Balart. Tous les alentours de la ville, dans un rayon de près de 2 km, sont représentés avec rigueur et vie.

Autrefois, les plans en relief avaient une valeur exclusivement militaire. Ils permettaient aux officiers d'état-major de concevoir d'une manière intuitive l'attaque ou la défense d'une place de guerre. Aujourd'hui, comme les autres plans de cette splendide collection, celui de Namur ne possède plus qu'une importance rétrospective, mais il constitue une source monumentale d'une valeur inestimable. Jamais le travail d'un historien, si laborieux soit-il, n'égalera l'œuvre de Larcher d'Aubancourt pour faire revivre avec autant d'art, et dans une vision à la fois synthétique et détaillée, l'aspect ancien de la cité et de la forteresse de Namur.

LA FORÊT DE HAUTE MARLAGNE

par **R. EVRARD**

Namur,... terre de légendes et de rêves,... la seule province totalement wallonne, gâtée par la nature,... la plus parée,... la plus aimée...

Moins agricole et industrielle, dans son ensemble, que ses voisines du nord et d'ouest, plus douce que l'Ardenne, ses paysages s'encadrent de forêts mystérieuses ou sauvages et lui confèrent une physionomie bien particulière.

Il semble que ses rochers et ses bourgades soient piqués dans une belle mosaïque de bois et de prairies, et que les claires eaux de son fleuve et de ses rivières aient comme première mission de l'embellir encore.

Généralités.

Au terme de la montée sinueuse et pittoresque reliant Floreffe à Bois-de-Villers s'étend une sylve qui abrite, à l'ombre de ses frondaisons, l'histoire la plus célèbre des domaines boisés du namurois.

La forêt de Haute Marlagne — c'est elle — étalée en avant-garde de ses sœurs ardennaises, s'avance vers l'extrême pointe de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Mieux connue dans les communes avoisinantes sous le nom de « *Bois du Duc* », elle couvre une superficie de 651 hectares boisés qui comportent 490 hectares de futaie feuillue

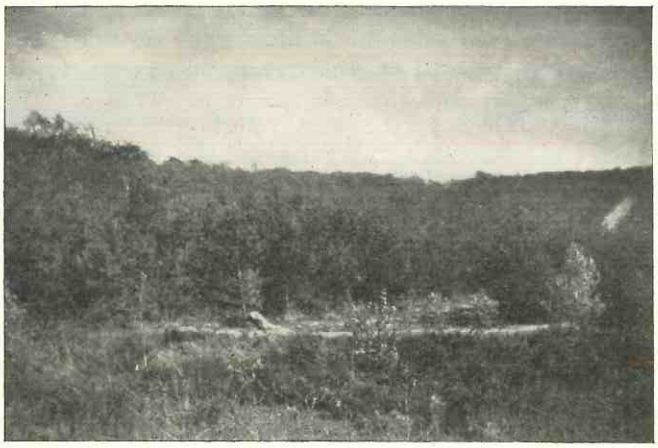

Pineraie de 17 hectares plantée en 1943.

Photo R. Evrard.

Vue du peuplement jardiné de Faumois.

Photo R. Evrard.

et 161 hectares de peuplements résineux.

Elle appartient administrativement aux communes de Sart-Saint-Laurent et de Floreffe ; elle est située à 10 kilomètres de Namur, 3 kilomètres de Malonne et 4 kilomètres de Floreffe.

HISTORIQUE.

Ce massif, comme son nom l'indique, constitue un restant de l'antique forêt de la Marlagne, qui arrivait jusqu'aux abords du château de Namur.

Au sud, ses limites partaient de Tamines, sur la Sambre, pour atteindre Rouillon sur la Meuse. Saint-Gérard se trouvait à sa lisière méridionale au X^e^ siècle.

On distinguait la Basse et la Haute Marlagne ; ces bois se soudaient, vers le sud, à d'autres massifs forestiers tels que la Biert et la Rance.

Selon toute probabilité, le nom est d'origine celtique. Les clairières ont été habitées dès l'époque néolithique. Au moyen âge, des ermitages s'élèvent dans les profondeurs de la Marlagne ; la tradition se maintient jusqu'au XVII^e^ siècle.

En 1615, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle fondent le « *Désert de Marlagne* » où des carmes pratiquèrent la vie érémitique. Les monastères proprement dits se sont établis surtout en bordure de la forêt ; ils sont, par ordre d'ancienneté, Fosses (VII^e^ s.), Malonne (VII^e^ s.), Brogne (Saint-Gérard) (X^e^ s.), Floreffe (XII^e^ s.).

Peut-être faut-il la considérer, à l'instar de nombreuses forêts gauloises, comme une ancienne forêt sacrée.

Propriété du fisc sous les carolingiens, la Marlagne devint une forêt domaniale des comtes de Namur. Les bourgeois de Namur et les habitants des villages riverains y jouissaient de droits d'usage assez étendus.

Les défrichements commencèrent de bonne heure : Malonne est un très vieux village gagné entièrement sur la sylve ; des documents attestent l'existence de Lesves au X^e^ s. et de Sart-Saint-Laurent au XII^e^ s.

L'origine de Bois-de-Villers est liée à l'histoire de la forêt. En 1231, les religieux de l'abbaye de Villers-la-Ville acquièrent 400 bonniers de la Marlagne à la suite d'une cession faite par Henri II, comte de Namur.

Plus tard, à la fin du XV^e^ s., l'abbaye de Villers morcelle ce domaine et le vend par portions, en arrentement perpétuel, à soixante-six paysans ; ceux-ci s'établissent au lieudit Chalerie et fondent le village de Bois-de-Villers.

Dans la suite, le village devient un fief, et la seigneurie de Bois-de-Villers est vendue le 30 août 1753 par Marie-Thérèse au comte de Chanclos pour la somme de 2850 livres, monnaie de Flandre.

Le 10 avril 1779, la maréchale comtesse douairière de Chanclos, née baronne Dubost d'Ench, et sa famille, vendent la seigneurerie de Bois-de-Villers — ainsi que celle de Lesves — à Michel Raymond, seigneur d'Andoy et de Boisseilles, le tout pour 84.563 florins, 3 sous, 1 denier (!) ; sa veuve lui succède en 1780.

La Marlagne devient bien national à la suite de la révolution française.

Sous la période hollandaise, la forêt est cédée au roi Guillaume Frédéric d'Orange-Nassau. L'arrêté royal du 28 août 1822 sanctionne la vente de cette propriété à la Société Générale.

Le 12 avril 1836, la Société Générale vend la Haute Marlagne et entre les Deux Vooz, c'est-à-dire la dernière partie des bois qui lui restaient de la quatrième maîtrise des Eaux et Forêts.

Son altesse sérénissime Monseigneur le duc Prosper Louis d'Arenberg se rend acquéreur de 817 hectares 55 ares 40 ca de bois et défrichements situés en périphérie de la Haute Marlagne.

Quelques années plus tard, S. A. S. cède gratuitement au Gouvernement belge les emprises nécessaires à la construction des routes de Floreffe à Burnot et de Sart-Saint-Laurent à Bois-de-Villers.

Le prince Antoine d'Arenberg recueille la propriété par acte de partage en date du 7 septembre 1863.

Le 9 décembre 1912, le domaine est attribué au prince Charles, second fils du précédent décédé le 12 octobre 1910.

La forêt est actuellement la propriété des descendants du prince Charles, depuis 1933 ; ceux-ci sont restés dans l'indivision jusqu'à ce jour.

Mis sous séquestre en 1921, le domaine fut restitué en 1925 à son propriétaire, né en Belgique mais d'origine allemande (voir arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 27 mai 1925).

Le séquestre fut encore appliqué en 1945 ; il fut levé le 11 septembre 1951 : le jugement rendu constate que les biens avaient été séquestrés par erreur !

Configuration et topographie.

Ce massif, présente dans son ensemble l'image d'un parallélogramme (2,7 km à 3 km en direction W-E, et 2,2 à 2,5 km en orientation N-S), et occupe le bord du plateau de l'Entre-Sambre-et-Meuse, qui s'infléchit au nord vers la vallée de la Sambre ; il est sillonné par quatre petites vallées allant du sud vers le nord.

L'altitude varie de 255 m (vers Bois-de-Villers) à 180 m (le bas des vallons au N, N-W, N-E), ce qui représente une différence de niveau de 75 m.

La coupe nord-sud ci-après, révèle d'une manière plus explicite l'allure générale de la topographie.

Hydrographie.

En maints endroits, la nappe phréatique occupe un niveau élevé : ceci permet aux sources d'alimenter régulièrement les petits ruisseaux des dépressions ; tous ces cours d'eau sont tributaires directs ou indirects de la Sambre.

Climat.

Le climat ne présente rien d'exceptionnel ; d'une manière générale, nous pouvons dire

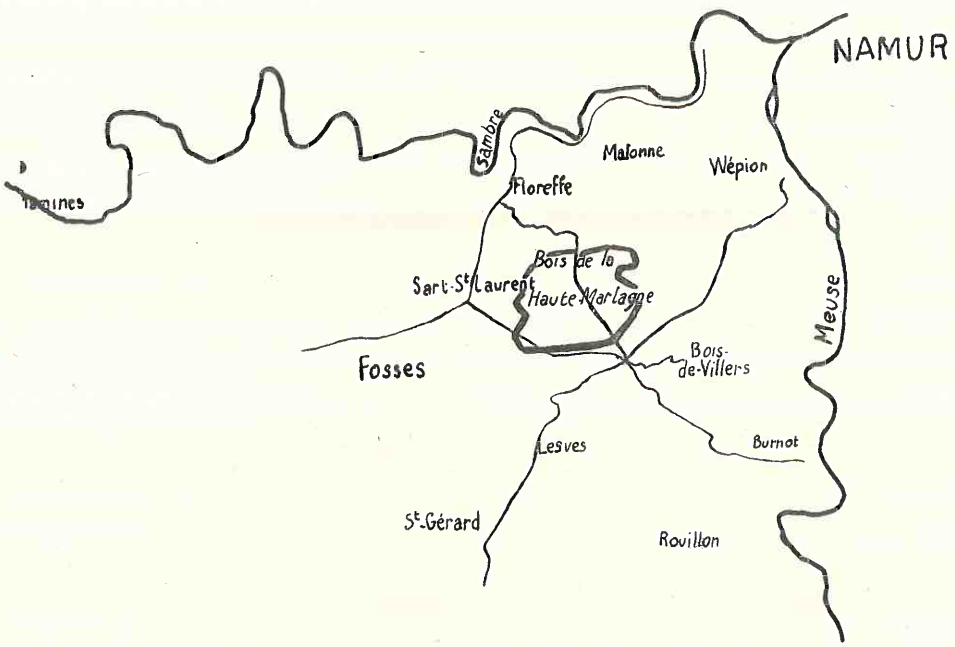

Situation géographique de la Forêt de la Haute Marlagne.

qu'il qualifie celui de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Les données ci-après, fournies par l'observatoire météorologique de Denée-Maredsous, sont tirées des *Esquisses Climatographiques* de Poncelet et Martin (1).

La température moyenne annuelle s'élève à 8°6 avec en janvier 1°7 et en juillet 16°4.

Il pleut 172 jours par an et la hauteur d'eau tombée atteint 856 mm ; il existe deux maxima de précipitations : l'un en juillet qui coïncide avec le maximum thermique, l'autre en octobre-décembre, qui correspond à une arrière-saison pluvieuse.

La période de végétation mai-juin-juillet accuse une pluviosité moyenne de 210 mm, hauteur d'eau se rapprochant de l'optimum pour le hêtre (210 mm selon Monsieur le professeur Poskin).

Peut-être faut-il mettre l'accent sur la plus grande fréquence des orages (par raison de situation entre deux cours d'eau) et des journées de brouillards (accentués par la proximité de la vallée de la Sambre).

Une note spéciale revient également aux gelées de mars-avril, favorisées dans les *trous à gelée* que constituent les fonds.

Nous savons que le hêtre aime un climat à tendance océanique : précipitations suffisantes en été, humidité atmosphérique élevée, chaleurs estivales pas trop fortes mais suffisantes pour la maturation des faînes. Il craint les gelées printanières.

Les conditions climatiques de la Haute Marlagne ne sont donc pas optimales pour cette essence, mais jointes à celles d'un sol fertile, elles permettent cependant d'espérer l'obtention de beaux peuplements.

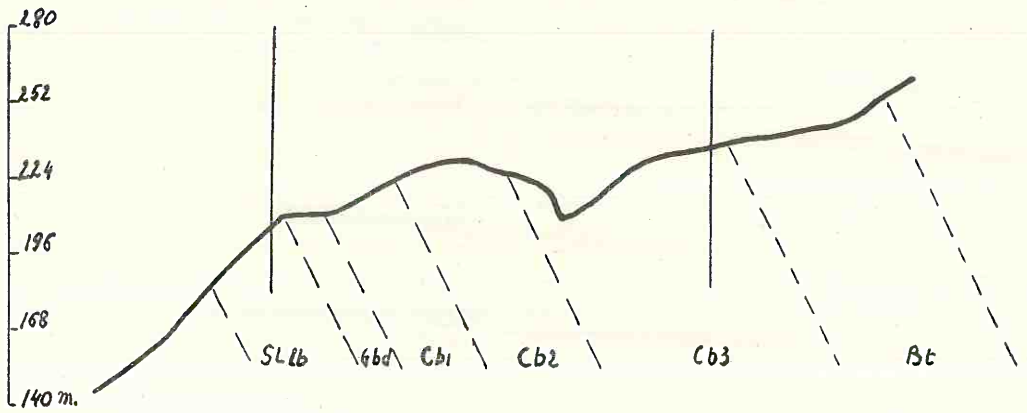

Coupe géologique et relief de la forêt, vue en coupe Nord-Sud.
Coupe Nord-Sud - Echelle 1/40.000.

LÉGENDE.

——— Limites de la forêt.
— — Limites des couches géologiques.

Dévonien inférieur.

Bt. Etage Burnotien.

Etage Coblencien.

Cb3. Grès de Wépion et schistes souvent gris bleu.

Cb2. Schistes rouges et grès roses d'Acoz.

Cb1. Grès du bois d'Ausse.

Etage Gédinien.

Gbd. Psammites et Schistes de Fooz.

Silurien.

SL2B. Silurien supérieur.
Schistes noirâtres, bruns, ferrugineux.
Schistes quartzeux, jaunâtres passant au psammite, avec arkose et calcschiste.

GÉOLOGIE.

La Haute Marlagne repose en entier sur le terrain primaire (bord sud du bassin de Namur) : dévonien inférieur, étages coblencien, gedinien, et un peu sur le silurien. Les couches, orientées d'ouest en est, sont parallèles à la Sambre, la plus ancienne (le silurien) au nord, les plus récentes vers le sud.

Une faille recoupe cet ensemble à la limite est de la forêt.

Le coblencien occupe au moins les neuf dixièmes de la forêt et paraît donner lieu au meilleur sol, notamment dans la partie sud.

A l'ouest, le sol est souvent pierreux, sec, peu fertile.

Mais si le substratum géologique intervient

parmi les données de base dans le rendement d'un sol, c'est la partie superficielle, formée sous l'action du climat et soumise à l'exploration des racines, qu'il importe surtout de connaître.

Pour ce faire, nous avons étudié une série de coupes *(profils)* creusées jusqu'à la roche mère.

Il existe trois grands types de sols.

1. Les sols mouchetés de rouille *(gley)*, plutôt humides et par conséquent d'un ton gris brun *(sols gris bruns podsoliques)*.

2. Les profils gléifiés à base d'argile blanche, nettement humides, où l'eau demeure longtemps stagnante et devient verdâtre *(planosols)*.

3. Les sols d'un brun relativement homogène jusqu'à 1 mètre de profondeur, perméables ; ceux-ci s'observent sur les versants.

Les profils des types 1 et 2 apparaissent sur le plat : les planosols occupent les cuvettes du plateau.

En d'autres termes, le type de sol et l'allure du profil sont conditionnés par la topographie et le microrelief : la topographie préside à l'existence (types 1 et 2) ou à l'absence du gley (type 3), le microrelief détermine la présence où l'absence d'argile blanche.

Deux observations s'ajoutent à cette distinction sommaire des sols.

1. Certains profils du type 1 révèlent la présence de grès altérés dans tous les *horizons* (couches).

Il serait logique d'admettre, pour de tels sols, un certain degré de perméabilité mais il n'en est rien : nous avons constaté que le niveau d'eau relevé 3 jours après des précipitations importantes (mai 1951) se retrouve à la même profondeur que dans les autres profils du même type.

Il faut donc supposer que le limon de recouvrement est très peu filtrant, propriété renforcée par la glaise qui se rencontre à une profondeur relativement faible.

2. Presque partout existe une podsolisation importante en surface, et cette dégradation du sol trouve son reflet dans la nature de la strate herbacée.

Cette situation est la conséquence des pratiques nuisibles (soutrage, essartage,...) et des déprédations séculaires qu'a subies la forêt.

PHYTOSOCIOLOGIE.

La grande uniformité de la florule et la pauvreté en espèces constituent la marque caractéristique de la state herbacée.

Les mêmes plantes se retrouvent partout, quels que soient le type de sol décrit ou la topographie.

La canche flexueuse *(Deschampsia flexuosa)*, l'airelle (myrtille-*Vaccinium myrtillus)*, la germandrée *(Teucrium scorodonia)*, la fougère aigle *(Pteris aquilina)*, le chèvrefeuille *(Lonicera periclymenum)*, la pollitriche *(Pollitricum formosum)*, la ronce *(Rubus species)*, le framboisier *(Rubus idaeus)*, la houlque laineuse *(Holcus lanatus)* sont les plantes principales.

Les relevés phytosociologiques, dans lesquels ce groupe de plantes apparaît, font songer à une dégradation de la chênaie à charme acide en une chênaie à bouleau.

C'est seulement au voisinage des ruisseaux ou dans les fangettes que nous retrouvons une flore plus variée, formant une association en place : la chênaie à charme humide à reine des prés *(Querceto-carpinetum Filipenduletosum)*.

L'enseignement à tirer de l'étude du sol et de la flore réside dans la nécessité de la réintroduction des essences de la forêt primitive, qui pourront restaurer le sol ou à tout le moins ralentir puis arrêter sa dégradation.

La formation d'un sous-étage à base d'érables nous paraît aisée, car cette essence existe un peu partout dans la forêt : il suffirait de la protéger et de favoriser sa dissémination naturelle.

L'érable offre de plus un avantage financier appréciable.

PEUPLEMENTS.

La plus grande partie de la forêt est constituée par les essences feuillues.

Le peuplement rappelle la futaie de hêtre-chêne de l'Ardenne, jadis traitée en futaie sur le taillis, avec de nombreuses réserves et un sous-bois insignifiant, sans valeur.

Le hêtre domine largement, puis viennent les chênes, le pin, l'épicéa, le frêne, le bouleau, le mélèze et quelques sapins argentés.

La végétation du hêtre est généralement bienvenante. Cependant, dans les cantons humides, il est peu vigoureux : il a été remplacé en de nombreux endroits par l'épicéa et par le frêne. Là où la myrtille est abon-

dante et le sol appauvri, on a dû décider la mise à blanc et introduire le pin.

Parmi les chênes, le rouvre est le plus abondant : c'est lui qui vient le mieux sur le grès, et en mélange avec le hêtre dont il supporte mieux le couvert.

L'épicéa est très vigoureux ; son accroissement est considérable, témoin une parcelle de 39 ans, dont le volume s'élève à 399 mètres cubes à l'hectare.

Le pin sylvestre est remarquable dans maintes parcelles.

Le frêne se rencontre surtout comme baliveau le long des ruisseaux et dans les parties fangeuses.

Le mélèze et le sapin, de bonne venue, sont, hélas, fortement éprouvés par le chevreuil.

Un sous-bois composé de frêne, aulne, coudrier, érable, bouleau, bourdaine et chêne subsiste le long des ruisseaux : on le rencontre également par endroit dans la futaie.

La régénération des peuplements constitue le grand problème en Haute Marlagne : la forêt tend vers une pléthore de vieux bois, et la régénération naturelle est pratiquement nulle. Les fructifications partielles sont assez fréquentes, mais les semis succombent habituellement deux ans plus tard.

Cet échec de la régénération naturelle est la conséquence de la dégradation du sol — tout au moins en surface — et de l'installation du hêtre formant un peuplement artificiel très différent de la forêt primitive.

Nous l'attribuons également à la structure défavorable du sol en surface, et surtout à sa compacité trop forte. Par ailleurs, la perméabilité réduite des sols (types 1 et 2) et l'existence d'un gley superficiel, jointes à la concurrence vitale des semenciers, constituent également des facteurs défavorables à la régénération.

La majorité des peuplements feuillus dérivent du taillis-sous-futaie, enrichi progressivement en réserves par semis et rejets de souche, et complété par des plantations en petits groupes.

La densité est très variable, mais dans l'ensemble, l'insuffisance de jeunes arbres rend les peuplements clairs : les gros bois disparaissent progressivement et les vides sont recolonisés par le mort-bois ou la ronce...

En général, la végétation est bonne ; les cantons de Faumois, à la lisière sud, livrent des arbres de 1 m 50 à 2 m de tour, dont l'accroissement annuel atteint encore 5 à 6 centimètres de circonférence ! Certains pieds mesurent 2 m 90 de circonférence à 1 m 50 de la base !

Aménagement.

Le régime appliqué depuis 1905 est celui de la futaie pleine traitée par le jardinage par groupes (2). Jusqu'à cette époque, le régime était celui de la futaie sur taillis traitée à la révolution de 20 ans.

Il est vraisemblable que le hêtre a été réservé depuis très longtemps dans le sous-bois, témoin l'appellation des cantons les plus fertiles : Premier Faumois, Deuxième Faumois, (en wallon, *fau* signifie hêtre).

Toutefois, c'est à partir de 1870 que le hêtre a succédé au chêne comme essence principale.

L'aménagement établi en 1905 répartit les peuplements en deux grands groupes *(séries)*. Les parcelles où le jardinage est acquis constituent la première série ; elles sont les plus productives.

Les cantons les plus clairs ou les moins riches en gros bois forment le second groupe. Ici, les nécessités culturales conditionnent les exploitations.

* * *

Mais la forêt, c'est aussi le refuge des animaux, timides ou sanguinaires, qui fuient la présence de l'homme...

Et nous ne pouvons terminer cette incursion en Haute Marlagne sans donner quelques précisions sur la faune...

Le lapin, le lièvre et le faisan sont le principal gibier, bien maigre cependant...

Le chevreuil paraît y établir ses quartiers d'hiver qu'il déserte au printemps pour s'installer dans les boqueteaux voisins.

Des hordes de sangliers traversent régulièrement la forêt...

Un cerf fut abattu au début du siècle, et une biche aurait été aperçue l'an dernier...

Les petits mordants, belettes, putois, fouines, sont bien représentés, et quelques tanières sont repérées çà et là...

Nous sommes loin, évidemment, de l'époque où les loups traversaient le Rhin gelé et affolaient nos paysans... La dernière trace de ces carnassiers indésirables est passée dans le folklore régional...

Une chapelle de Lesves, érigée en 1737, aurait abrité un voyageur surpris par deux énormes loups à la nuit tombante... C'est du moins la légende de la Chapelle aux Loups.

(1) En vue de permettre une comparaison, les valeurs analogues relevées à Uccle et à Stavelot sont les suivantes :
Uccle : Température 8°6 (janvier 2°7 ; juillet 16°8).
Précipitations annuelles 835 mm/200 jours.
Stavelot : Température 7°8 (janvier 1° ; juillet 15°6).
Précipitations annuelles : 1093 mm/192 jours.
(2) Jardinage par groupes : mode de traitement où les catégories de dimensions sont confusément mélangées par petits groupes.

Nous tenons à remercier Monsieur le Professeur Rousseau ainsi que Monsieur le Régisseur du Domaine pour leur contribution efficace à notre documentation historique. Nous les prions de trouver ici l'expression de nos vifs remerciements.

LE CHATEAU DE MONTAIGLE

par **F. ROUSSEAU**

Montaigle, qui surgit sur un roc escarpé à un tournant de la pittoresque vallée de la Molignée, est assurément la plus belle ruine féodale de la Belgique. Ce vieux château, si bien dénommé, séduit par son aspect romantique ; il présente, aussi, une réelle valeur documentaire pour l'histoire de la fortification dans notre pays. Il permet d'évoquer un type spécial de château-fort, celui d'un manoir n'appartenant pas à un seigneur particulier mais bien à un prince territorial. Il est le dernier en date d'une série de châteaux-forts, qui formaient le système défensif du comté de Namur au moyen âge. Les autres forteresses comtales étaient Poilvache, Samson, Bouvignes, Viesville et Golzinne.

Montaigle fut bâti à la fin du XIII^e^ siècle ou dans les premières années du XIV^e^. Instruit par l'expérience — on sortait de la guerre dite de la Vache — le comte de Namur voulait protéger la partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse namuroise, la plus exposée aux incursions des milices de Dinant. Cette ville, particulièrement turbulente, relevait alors de la principauté de Liège.

Montaigle eut la même destination que les autres châteaux-forts appartenant au comte de Namur ; il constitua à la fois un centre militaire, un centre administratif et un centre judiciaire. Il devint le siège d'un baillage qui prit son nom et comprenait douze villages et hameaux. Le baillage de Montaigle était un démembrement de celui de Bouvignes. Chaque baillage avait à sa tête un bailly, c'est-à-dire un représentant du comte, revêtu de pouvoirs assez étendus. Celui de Montaigle siégeait au château.

Dans chacune des forteresses du comte de Namur, on retrouvait les mêmes bâtiments. D'abord la *Salle*, vaste pièce réservée d'ordinaire aux assemblées judiciaires, administratives et féodales. Près de la *Salle*, se trouvait la *Chambre de parement*, réservée au comte et à sa famille. A Montaigle la *Salle* et la *Chambre de parement* (appelée aussi *Chambre des Gentilshommes*, puis *Chambre des Chevaliers*) étaient contiguës et occupaient la partie supérieure du château. Sur ces pièces s'ouvraient les belles fenêtres ou baies, que l'on aperçoit encore dans les ruines. A ces pièces étaient annexées quelques dépendances : la cuisine, le lardier ou garde-manger, la pannerie, la bouteillerie.

La *Châtellerie*, qui formait un bâtiment spécial, était habité par le châtelain (nous dirions aujourd'hui le commandant de place). Cette fonction était souvent cumulée par le bailly.

Près de la *Châtellerie* s'élevaient la *Chairie* ou bureau du *chairier*, c'est-à-dire du receveur des contributions et des redevances du baillage, puis la *Chapelle* et l'*Arsenal*. Des tours et divers bâtiments étaient réservés à la garnison. D'autres servaient d'écuries et de communs. Sous toutes ces constructions, s'étendaient des caves spacieuses où se conservaient les provisions et les redevances perçues en nature. Une cave avait été aménagée en prison pour enfermer les délinquants du baillage. Enfin la vaste cour et les espaces libres étaient réservés aux manants du baillage qui, en temps de guerre, n'avaient pu trouver refuge dans les bois ou dans les villes closes.

Entre Montaigle et les autres forteresses

du comte on remarque une seule différence. Les bâtiments y étaient plus ramassés, mieux groupés dans un but évident de confort. C'est pour ce motif, sans doute, que Montaigle servit de douaire à Marguerite de Lorraine, veuve de Guy de Namur et à Jeanne d'Harcourt, qui fut la dernière comtesse de Namur

Montaigle, incendié en 1554, est en ruine depuis cette époque. A ces émouvants vestiges se rattachent plusieurs légendes. Lors du dernier siège que subit le château — racontait-on — les assiégés, après une énergique défense, durent capituler faute de vivres. Le chef ennemi ne voulut pas recevoir le châtelain à merci, car il avait juré de le pendre à la plus haute tour ; mais il permit à la châtelaine de sortir du manoir sans être inquiétée. A la vesprée, on vit celle-ci traverser le pont-levis et prendre le chemin de Bouvignes, portant sur ses épaules un énorme fagot de bois. Quand elle eut dépassé les postes ennemis et gravi la côte, ses forces l'abandonnèrent ; elle tomba épuisée sur le sol ; dans le fagot se trouvait son époux, le châtelain de Montaigle.

Dans le vieux temps, alors que la vallée de la Molignée avait encore conservé toute sa sauvagerie, les paysans évitaient de passer le soir sous la grande ombre de Montaigle. Ils craignaient — disaient-ils —, de voir apparaître *la Dame* à une des fenêtres du château. Quelle était cette femme, qui hantait de la sorte les décombres de la vieille forteresse ? Était-ce Jeanne d'Harcourt, la bonne comtesse de Namur, qui tant aima son beau château de Montaigle ou la châtelaine de la légende ? Nul ne le sait. La tradition restait muette. C'était *la Dame*.

Les ruines de Montaigle se trouvent actuellement en grand danger. La photographie, qui illustre cette notice, remonte à 1878. A cette époque, le visiteur pouvait évoquer encore la disposition ancienne du château. Aujourd'hui, si l'ensemble, vu de l'extérieur, présente toujours un aspect impressionnant, l'intérieur est devenu méconnaissable. Une végétation luxuriante a tout envahi et menace de faire crouler les murailles. Il est inconcevable que dans la région la plus touristique du pays, on doive signaler une telle situation ! Il faut sauver ces ruines grandioses, si appréciées des artistes et des archéologues (1).

(1) Pour l'histoire de Montaigle ; voir A. Becquet *Montaigle*, 3e édit. Namur, 1901, in-8. Sur les légendes de Montaigle, voir mes *Légendes et coutumes du pays de Namur*, Brux., 1920, p. 20.

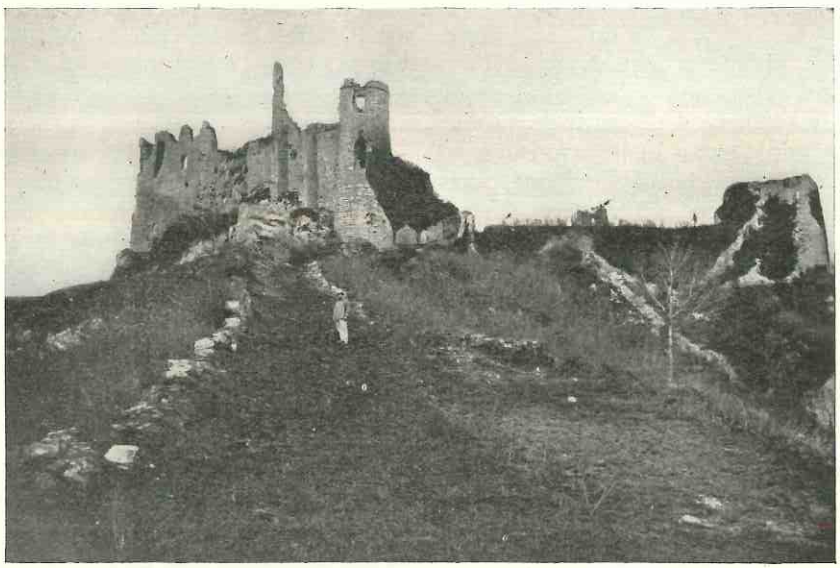

Vue prise en juillet 1878 par J. Hallez, photographe à Dinant.
Les ruines de Montaigle avant l'envahissement de la végétation.

FURFOOZ A L'ÉPOQUE ROMANE ET AU MOYEN-AGE

par **J. BREUER**

Il est probable que le sommet de Haute-recenne — c'est ainsi que se nomme en réalité le « camp romain de Furfooz » — fut occupé de temps à autre, depuis la fin du néolithique jusqu'au moment où la population romanisée vint s'y établir. On a, en effet, trouvé quelques débris qui montrent qu'à la fin de l'âge des métaux, c'est-à-dire avant la conquête, le site était déjà fréquenté. Il ne serait d'ailleurs pas impossible qu'il ait même été fortifié et qu'on en ait fait un oppidum de refuge, puisqu'il réunissait pas mal d'avantages du fait de sa topographie. Il suffisait d'un rempart à la manière gauloise, d'un mur en pierres sèches consolidé par une solide armature interne de poutres, construit vers l'étranglement du plateau pour en barrer l'accès. Mais si, jusqu'à présent, on n'a pas le moindre indice que pareille fortification ait jadis existé, il se peut que ses traces en aient disparu au cours des remaniements postérieurs du système défensif.

Une fontaine a dû sourdre dans les environs immédiats, sans quoi il eût été impossible d'alimenter les occupants en cas de danger ; de même qu'il eût été vain, à l'époque romaine, de construire un petit établissement de bains sur un versant du massif et proche du sommet.

Les ruines de ce bâtiment feront bientôt, on l'espère, l'objet d'une reconstitution complète. Il était de plan rectangulaire, long d'une douzaine de mètres et large de trois et flanqué de trois petites absides semi-circulaires d'environ 1,50 m de rayon. L'une d'elles se trouvait près du foyer destiné à assurer le chauffage de l'édifice. Les deux autres servaient de baignoires, chaude et froide.

L'aire de la salle principale était chauffée par un hypocauste, c'est-à-dire qu'elle était supportée par une série de colonnettes, faites de carreaux en terre cuite empilés, entre lesquelles circulait de l'air surchauffé provenant d'un foyer établi à l'extérieur. Dans l'épaisseur du mur opposé au foyer, des conduits en terre cuite assuraient le tirage.

On connaît des centaines de ces « hypocaustes » dans tous les pays soumis à l'influence romaine ; chaque villa de moyenne importance en comprenait un ou même plusieurs. On sait aussi comment, dans les villes du Vésuve, fonctionnaient les appareils destinés à chauffer l'eau des bains. Mais à notre connaissance, on n'a pas encore essayé de restaurer un hypocauste dans le but de le faire fonctionner. L'occasion s'en présentera à Furfooz puisque, dans le projet de restauration, en même temps que l'aménagement d'un petit musée local, on prévoit la remise en état du dispositif de chauffage.

A quelle époque remonte exactement la construction ? Il est difficile de le dire. Des fouilles exécutées vers 1870 par la Société archéologique de Namur, ont démontré que le bâtiment et ses abords immédiats avaient servi de lieu de sépulture à la fin du IV^{e} siècle. Il était donc désaffecté et même ruiné à cette époque ; il semble donc logique de placer son érection au III^{e} siècle de notre ère. Peut-être les travaux qui vont y être entrepris permettront-ils de découvrir encore quelques débris utiles à la fixation d'une chronologie plus précise.

Les sépultures du IV^{e} siècle renfermaient une belle série d'objets de toutes sortes : poteries, verreries, pièces d'équipement et armes, aujourd'hui au Musée archéologique de Namur. Les armes paraissent bien prouver que les défunts étaient d'origine germanique. On serait donc en présence d'auxiliaires étrangers entrés au service de Rome afin de contribuer, en cas de danger, à la défense de la région.

A cette époque, deux murs, dont l'un était percé d'une porte, défendaient l'accès de la forteresse à sa partie la plus étroite. Si le rempart préromain existait encore le long du vallon, peut-être fut-il restauré. Mais les murs et les restes de poterne et de tours qui bordent l'arête du plateau datent tous, semble-t-il, d'une période beaucoup

plus récente. Leur construction en moellons informes et le mortier qui y fut employé sont, en effet, identiques aux matériaux dont est faite une tour à deux compartiments que l'on voit encore, en ruines, sur le point le plus élevé de la colline, au bord du ravin. Cette tour, dont l'entrée était ménagée à environ deux mètres de hauteur au-dessus du sol, contenait encore, lors des dernières fouilles que l'on y fit en 1932, une couche archéologique nettement en place, avec des fragments de vases du moyen âge (XI-XII^{e} siècles) et rien de plus ancien. On voit donc que la forteresse fut occupée bien plus longtemps qu'on l'avait cru autrefois.

Mais, jusqu'à présent, on ne sait pas encore le nom qu'elle a porté. Peut-être s'agirait-il d'un certain Durfoz (mauvaise lecture pour Furfooz) dont l'identification a déjoué la sagacité de quelques historiens.

C'est au moyen âge également qu'on doit attribuer les travaux de réfection bien visibles à un mur de barrage, du mur intérieur. La porte ménagée à l'époque romaine y fut alors bouchée par une maçonnerie et, sur ce qui restait de la muraille antique, on éleva une courtine appuyée par des pilastres supportant probablement un chemin de ronde en matériaux durs ou simplement en charpente.

Il importe aussi de mentionner l'existence, à l'extérieur de la place, d'un retranchement précédé d'un fossé. A quelle époque remonte-t-il ? Personne ne pourrait encore le dire avec précision. Mais certains indices, recueillis lors du premier sondage méthodique, montrent qu'il s'agit en tout cas d'un ouvrage assez tardif, probablement postérieur à la domination romaine.

L'intervalle entre cette dernière et le moyen âge n'est d'ailleurs pas une période d'abandon complet pour Furfooz. On y a, en effet, trouvé quelques objets mérovingiens ainsi qu'une monnaie de Charles le Gros, roi d'Allemanie et de Lotharingie (884-887), frappée à Dinant.

Les notes qui précèdent montrent — et c'est là leur but — l'intérêt que le site de Furfooz présente pour l'archéologue et l'historien. Quelques fouilles doivent encore y avoir lieu pour recueillir une documentation aussi complète que possible. De même, les travaux de consolidation et de restauration, que l'on projette d'y faire, mettront en valeur tout ce qui, avec la beauté du paysage, mérite d'attirer l'attention du touriste.

LES COPÈRERIES

par **F. ROUSSEAU**

Les Dinantais étant « blasonnés » les *Copères*, les récits, qui célèbrent leurs hauts faits, portent dans notre folklore le nom de *Copèreries*.

On doit raconter des copèreries depuis des siècles. Il existe une gravure de l'année 1687 représentant les Dinantais en train de pêcher dans la Meuse l'image de la lune qu'ils ont prise pour un gros fromage de Hollande.

Les copèreries appartiennent à une catégorie de contes populaires que les folkloristes dénomment les *Beotiana* et qui circulent dans tous les pays et se retrouvent dans tous les temps. Ils ne diffèrent que par des détails d'adaptation locale. En France, chaque région peut se prévaloir de posséder sa « *Béotie* ». Nombre de traits, attribués chez nous aux Dinantais et à d'autres, se répètent en Allemagne, où les « victimes » sont les gens de Schilda en Souabe ; en Hollande, ils sont mis sur le compte des habitants de Kampen ; en Angleterre endossés aux citoyens de Gotham. Dans ce dernier pays, déjà en 1613, on a publié un recueil intitulé : « *The merry tales of the mad men of Gotham* ». On sait que les anciens Grecs se gaussaient des prétendues sottises des gens d'Abdère en Thrace. Donc, à n'en pas douter, les histoires de ce genre sont très vieilles et se rajeunissent sans cesse.

Ne manquons pas de souligner qu'à l'inverse de la plupart de leurs compagnons d'infortune en Béotie, les Dinantais sont les premiers à rire des anecdotes que la malignité publique leur attribue et ils les racontent volontiers eux-mêmes.

Ceci dit, écoutons quelques copèreries

Le prince-évêque de Liège avait prévenu les Dinantais de sa visite. Aussitôt ceux-ci s'étaient mis en frais pour régaler leur souverain. Par heureuse chance, on pêche dans la Meuse un énorme saumon. Mais voilà-t-il pas, qu'au dernier moment, le prélat fait savoir qu'il retardait son voyage d'un mois. Consternation des bons copères, embarrassés de leur saumon ! Les notables se réunissent d'urgence pour statuer sur les moyens de conserver le géant de la Meuse. Après mûre délibération, on décide de rejeter le poisson dans le fleuve, après lui avoir attaché au cou une sonnette de dimension afin d'être bien sûr de le retrouver en temps opportun.

Un copère de Dinant s'était rendu à Namur pour la foire de juillet, qui avait grand renom. Les auberges regorgeaient de voyageurs, tant et si bien que, le soir, notre homme est obligé de coucher avec un nègre. Des farceurs, apprenant la chose, décident de lui jouer un bon tour. Sitôt le copère endormi, ils arrivent à pas de loups et, avec du cirage, lui peignent en noir la face et les mains. Le lendemain matin, l'aubergiste pénètre dans la chambre et tirant par les pieds le gaillard qui ronflait comme un sonneur, lui annonce qu'il est grand temps de se hâter pour le bateau de Dinant. Le copère s'étire, saute du lit et va se planter devant le miroir. «*Imbécile*», s'écrie-t-il en songeant à l'aubergiste « *c'est le nègre qu'il a réveillé* ! » Il va se recoucher et pousse l'enfant d'Afrique hors du lit en criant : « *Allons, vieux, dépêche-toi, tu vas manquer « le bateau ; tu attraperas une bonne raclée de « ta femme.* »

Les Dinantais aiment à voyager ; on s'instruit en voyant du pays. Un jour un copère s'en vint à Namur pour se rendre compte de l'exacte valeur des beautés de cette ville rivale de Dinant. Pendant qu'il déambulait à travers les rues, il est surpris par une violente averse et n'a que le temps de se réfugier dans l'église Saint-Aubain. Il tombe en plein sermon. Un prédicateur occupait la chaire de vérité et parlait d'une façon si émouvante que tout le monde pleurait dans l'église. Seul notre copère reste insensible. Ses voisins s'en étonnent et l'un deux lui demande en s'essuyant les yeux : « *Eh, camarade, ça ne vous touche pas d'entendre si bien prêcher ?* » — « *Oh, moi* », répond le copère avec une moue de dédain, *tout cela ne me dit rien ! Je ne suis pas de la paroisse !* »

Ces quelques exemples permettront d'apprécier, à leur juste valeur, ces histoires goguenardes et drôles — et somme toute pas méchantes — qu'en pays wallon on dénomme les *copèreries* (1).

(1) Sur les copèreries, voir mon répertoire : *Le Folklore et Folkloristes Wallons*, Brux., 1921, in-8, p. 36, nº 763.

LES BIENS COMMUNAUX DU NAMUROIS

A propos d'un livre récent.

par **J. BOVESSE**

L'histoire sociale de notre pays, à la fin du XVIII[e] siècle, est encore peu connue malgré les excellents travaux de MM. Bonenfant sur *Le Paupérisme en Belgique à la fin de l'ancien régime* (Bruxelles, 1934) et Delatte sur *Les Classes rurales dans la principauté de Liège au XVIII[e] siècle* (Liège, 1945).

Aussi doit-on accueillir avec intérêt l'étude importante et remarquable que vient de publier M. Pierre Recht, Professeur à l'Institut agronomique de Gembloux, sur *Les Biens communaux du Namurois et leur partage à la fin du XVIII[e] siècle* (1).

Comme l'auteur le souligne très justement dans sa préface, « il est impossible d'étudier l'état social si on ne connaît pas l'état des propriétés ». Mais l'étude générale et approfondie des propriétés, dans notre pays, aux siècles passés, exigerait un immense travail qu'un seul homme ne peut songer à entreprendre raisonnablement. L'historien, soucieux de faire œuvre solide et utile, se doit d'étudier cette question dans le cadre d'une région donnée et d'une période délimitée. M. Recht, très sagement, a commencé ses recherches par l'étude des biens commu-

naux dans le Namurois et plus particulièrement dans le Condroz. La période qui fait l'objet de ses investigations s'étend, en gros, de 1765 à 1790.

La première partie du livre de M. Recht est consacrée à l'étude juridique des « communaux » du Namurois.

L'auteur s'attache, tout d'abord, à définir les biens communaux. Il considère ceux-ci comme les biens appartenant aux « *habitants en chair et en os* (ainsi qu'à leurs ancêtres et leurs descendants présents et futurs) », « comme un droit privé, bien plus qu'aux habitants, sujets de Sa Majesté et ressortissants de la division administrative dénommée communauté ».

M. Recht distingue deux espèces de biens communaux : les bois communaux et les communaux non boisés. Les bois communaux, il convient de le souligner dès à présent, ne seront point partagés mais feront, au contraire, l'objet de soins attentifs de la part des classes dirigeantes qui s'attacheront même à augmenter la superficie des parties boisées : le bois était en effet de première nécessité pour le chauffage, la construction, le pâturage des porcs, etc.

L'étude des biens communaux *non boisés* a donc retenu toute l'attention de M. Recht.

Ces biens se divisent en trois espèces : les terres incultes (« vagues », « trieux », bruyères), les pâturages (ou gazons) et les chemins « sensu lato ».

Après avoir étudié la question des « tiges » (chemins naturels, souvent larges et gazonnés, situés généralement dans des endroits élevés), M. Recht consacre tout un chapitre au « mystère des warichets », mystère qu'il paraît bien avoir élucidé ; selon lui, les warichets étaient primitivement des parcelles du domaine public, inaliénables, et qui, par la suite, se confondirent avec les terres vaines et vagues.

Dans un chapitre intitulé *L'administration des communaux*, l'auteur souligne la nécessité primordiale des biens communaux pour l'élevage, en l'absence presque totale de prairies appropriées et de l'élevage en étable. Il étudie la relation entre les communaux et la manandise (capitation), les modalités de jouissance des biens communaux, la gestion de ceux-ci et les ressources des communautés.

La seconde partie de l'ouvrage — la plus importante — traite du *partage* des biens communaux.

Le XVIII^e^ siècle a connu, non seulement une révolution industrielle mais une révolution agricole qui se présente sous des aspects divers, tous bien intéressants à étudier. L'auteur souligne, avec raison, que l'idée du partage des biens communaux — qui apparaît, dans les Pays-Bas autrichiens, vers 1750 et est donc antérieure aux assemblées révolutionnaires de la fin du XVIII^e^ siècle — participe « aux conceptions nouvelles, philosophiques, juridiques, économiques et sociales du temps ». Elle s'insère également « dans un programme purement technique de réformes agricoles » comme l'avait déjà noté le grand et regretté historien français Marc Bloch dans son magistral ouvrage sur *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française* (Paris, 1931). Parmi les réformes agricoles de l'époque, signalons, en premier lieu, celles de la mise en culture des jachères et de l'introduction des plantes fourragères, qui augmentèrent les récoltes et favorisèrent l'élevage intensif.

C'est de 1749 que date, dans notre pays, la plus ancienne ordonnance sur le partage des biens communaux. Le Gouvernement décida cette réforme pour des raisons surtout d'ordre fiscal. En vendant leurs biens, les communautés étaient en mesure de s'acquitter de leurs lourdes charges et de leurs dettes occasionnées principalement par la désastreuse guerre de 1745 à 1748. A ce motif primordial d'ordre fiscal s'en ajoutent d'autres dont le principal était l'accroissement démographique rapide qui nécessitait celui de la production agricole et, par conséquent, la suppression des anciennes traditions agricoles.

Tandis qu'en France les édits du Roi sur le partage des communaux s'échelonnent de 1769 à 1781, dans notre pays, les décrets du gouvernement relatifs à l'exécution de cette réforme ont été publiés en Hainaut, dès 1757 et dans le Namurois, dès 1765.

C'est le président du Conseil provincial de Namur, de Stassart, qui fut l'auteur du premier plan de partage des « communaux » namurois. En réalité ce plan, qui venait d'un homme d'ancien régime, défenseur des privilèges et des gros propriétaires, étranger aux idées sociales, consistait, non point dans un partage gratuit mais dans un louage à

long terme, onéreux. Qu'allait-il favoriser si ce n'est les gros propriétaires, les riches fermiers, les éleveurs et cela au détriment des petits manants et paysans ? Aussi les classes déshéritées de la population protestèrent-elles avec énergie. Et l'opposition qu'elles manifestèrent aux idées du président de Stassart fut d'autant plus forte que la bourgeoisie de Namur, craignant un renchérissement de la vie urbaine à la suite de l'abandon éventuel de l'élevage, prit le parti des mécontents. Le projet de Stassart aboutit finalement à un échec.

Un nouvel édit fut bientôt rédigé. Son auteur, le vicomte Desandrouin de Villers-sur-Lesse, grand-mayeur de Namur, chambellan de l'impératrice, était un homme actif, entreprenant, réaliste. Dans des pages fort bien venues, M. Recht retrace la carrière brillante et trop peu connue de ce gentilhomme, originaire du pays de Charleroi, dont la biographie serait du plus haut intérêt pour l'étude de l'histoire de notre pays à la fin du XVIII[e] siècle. Esprit ennemi de la routine, antibureaucratique, indépendant, le vicomte Desandrouin jouissait, lui, de l'appui de la bourgeoisie namuroise. Son projet de partage des communaux fut entériné le 5 septembre 1773. Aux termes de cette ordonnance, tous les biens communaux non boisés cultivables, après avoir été tirés au sort, étaient partagés d'une manière égale et en principe gratuitement entre les occupants effectifs, chefs de famille, y compris les veuves. Les portions à partager allaient de un demi-journal à un bonnier (87 ares environ = 4 journaux). Les défricheurs étaient exemptés pendant 30 ans de la taille, ainsi que d'autres charges publiques et de la dîme. L'ordonnance comportait d'autres stipulations sur lesquelles nous ne pouvons pas nous attarder ici. Disons simplement que l'édit du vicomte Desandrouin, inspiré d'un esprit progressiste, tout différent de celui du président de Stassart, fut bien accueilli, non seulement par les « petits » et « moyens manants » mais encore par presque toute la population du Namurois. Les opérations de partage durèrent de 1774 à 1779.

Cependant, des conflits sociaux devaient bientôt surgir entre les locataires et petits fermiers, d'une part, et les gentilshommes, gros fermiers, propriétaires, marchands de bestiaux et bouchers, d'autre part. Les seconds finirent par l'emporter. Le 8 mars 1790, les États de Namur abrogeaient l'édit de 1773. Comme l'auteur le fait remarquer justement, les esprits, sous l'influence des événements de 1789/90, avaient fini par opter, en général, soit pour la réaction, soit pour la révolution. La politique « éclairée, progressive et modérée » de l'impératrice Marie-Thérèse était devenue, en quelque sorte, anachronique.

M. Recht étudie ensuite le partage proprement dit des biens communaux dans la région, purement agricole, du Condroz (environ le 1/3 du comté de Namur). Avec un soin minutieux, il examine de près, village par village, la manière dont furent conduites les opérations dans les deux bailliages condruziens de Samson et de Poilvache. Il estime, en conclusion, que malgré les mesures énergiques du vicomte Desandrouin, 22 % des biens communaux juridiquement partageables ont été partagés ; or, les biens communaux couvraient 5,5 % de la superficie du Condroz ; par conséquent, 1,21 % seulement du territoire envisagé a été partagé.

Dans la dernière partie de son ouvrage — la plus intéressante et la plus suggestive, à notre avis —, M. Recht s'est attaché à l'étude des classes sociales dans le Namurois à la fin du XVIII[e] siècle (2).

En se basant, non point sur un seul critère — toujours dangereux — mais sur trois critères essentiels, tirés de l'étendue des exploitations, de la fiscalité et de l'électorat, il répartit la population rurale, vivant uniquement de l'agriculture, en « fermiers » ou « censiers », en laboureurs et « gros manants », en « petits manants » et en pauvres. Les « fermiers » ou « censiers » (un à quatre par village) exploitent 30 bonniers ou plus ; ils payent l'impôt foncier. Les laboureurs et « gros manants », eux, disposent de 15 à 30 bonniers ; ils acquittent la capitation dite « manandise » et, comme les fermiers et censiers, ont autant de voix que de charrues (30 bonniers) au-dessus de 15 bonniers. Les petits manants ont moins de 15 bonniers, payent la manandise et n'ont qu'1/5 des voix. Véritables bénéficiaires du partage des biens communaux, ils forment « l'élément essentiel et stable de la population rurale ». Ce sont, en quelque sorte, les ancêtres des habitants actuels de nos villages de Hesbaye et du Condroz. Quant aux pauvres, on les trouve principalement parmi les journaliers et les ouvriers d'industries rurales peu pros-

pères. M. Recht passe ensuite en revue les différents groupes sociaux vivant en marge de l'agriculture : meuniers, *cossons* et *blatiers* (transporteurs de blé), marchands, artisans, *pétrons* ou *cahotiers* (charretiers), bûcherons et charbonniers, pauvres. Il dit enfin quelques mots des officiels : mayeur, échevins, greffier.

Tout ce chapitre contient des renseignements extrêmement intéressants et curieux sur la vie paysanne de l'époque, notamment sur la technique agricole et l'habitat rural.

Quels furent les effets du partage des biens communaux namurois ?

Il convient de faire remarquer, tout d'abord, que le partage n'a pas profité aux riches, comme on le croit souvent. D'autre part, tous les biens communaux n'ont pas été partagés à la suite de l'édit de 1773 : certaines terres n'étaient pas cultivables, de plus les pouvoirs publics veillaient aux reboisements périodiques indispensables. Notons que de nouveaux partages devaient être ordonnés par la Législative et la Convention, puis par la loi belge du 25 mars 1847.

A la suite de l'édit de 1773, la propriété privée ne s'est accrue que légèrement mais d'une façon durable. Des hameaux se sont formés, en dehors des villages, sur les terres ingrates des plateaux, terres qui s'appellent encore actuellement « comognes ». L'émigration en France et dans le Pays de Liège a été en partie arrêtée. Les manants et les pauvres ont vu leur sort s'améliorer. La production agricole ne s'est guère développée.

La population, favorisée par les mesures gouvernementales en matière agraire, est restée loyale à l'égard du gouvernement autrichien, tout en manifestant de plus en plus d'hostilité au régime seigneurial.

Le partage des biens communaux dans notre pays, — inspiré par le physiocratisme —, s'insère « dans la ligne de la révolution » agricole de la deuxième moitié du XVIII^e^ » siècle », révolution dont « l'un des aspects » est la lutte menée contre les droits col- » lectifs en faveur des cultures, du faire » valoir direct et de la propriété individuel- » le ». L'édit du vicomte Desandrouin, conclut M. Recht, « a facilité l'adhésion tacite » des masses populaires aux thèses physio- » cratiques des intellectuels et préparé l'opi- » nion publique à admettre la supériorité » de la propriété individuelle telle qu'elle » sera définie bientôt par l'article 544 du » Code civil, dans le sens de l'évolution » juridique qui se manifestait alors dans » toute l'Europe occidentale aux dépens » des droits collectifs. Il a de ce fait renforcé » l'attitude individualiste du manant d'avant » 1789 et contribué à préparer les esprits » à admettre que « les hommes naissent » libres et égaux en droit ».

L'excellente étude de M. Recht, dont nous venons de donner une idée bien imparfaite et incomplète, constitue une précieuse et importante contribution à l'étude de l'histoire du XVIII^e^ siècle dans notre pays.

L'auteur a élaboré son travail avec méthode et intelligence, en recourant aux meilleures sources, procédant même à des enquêtes orales sur place très instructives au cours d'excursions en Hesbaye et Condroz. Il a eu le mérite d'étudier, non seulement les causes et la technique du partage des biens communaux mais aussi les réactions sociales et politiques de cette réforme. Il a bien montré que le fond de l'histoire rurale, ce n'est pas tant l'étendue des propriétés que la culture et l'élevage, dont les intérêts sont souvent opposés.

En dominant son travail avec une belle maîtrise, M. Recht a pu, au terme de patientes et minutieuses recherches, formuler des conclusions solides et originales qui retiendront toute l'attention de ceux qui s'intéressent à l'étude des problèmes agraires et sociaux à la fin de l'ancien régime, non seulement dans notre pays mais encore à l'étranger.

Aussi pouvons-nous saluer, avec l'historien français Paul Leuillot (3), dans *Les Biens communaux du Namurois et leur partage à la fin du XVIII^e^ siècle*, un « grand livre d'histoire agraire et sociale » dont il convient de féliciter chaleureusement l'auteur.

---

(1) LES BIENS COMMUNAUX DU NAMUROIS ET LEUR PARTAGE À LA FIN DU XVIII^e^ SIÈCLE. *Contribution à l'étude de l'histoire agraire et du droit rural de la Belgique, accompagnée d'une description des classes rurales à la fin de l'ancien régime.* Bruxelles, Émile Bruylant, 1950, in-8°, 284 p., un portrait et une carte.

(1) M. Recht avait déjà publié, en 1938, une étude sur *Quelques aperçus sur les classes rurales du Namurois à la fin du XVIII^e^ siècle* (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVLII, p. 199-255).

(3) Cf. le compte rendu de P. L. dans les « *Annales. Économies, Sociétés et Civilisations* », avril-juin 1951, p. 207-213 ; voir aussi celui de J. BALON, dans la « *Revue d'histoire du droit. Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis* », XIX, 1951, 485-490.

RESTAURATION DES RUINES ET RECONSTITUTION DES BAINS ROMAINS DE FURFOOZ

A l'heure où nous mettons en page, un groupe formé au sein d'*Ardenne et Gaume* prépare la mise en circulation d'une liste de souscription nationale destinée à couvrir les frais de restauration des murailles et de reconstruction du petit établissement romain de bains à Furfooz. Ci-dessus, l'article signé J. Breuer expose exactement les travaux que réclame la réalisation de cet ouvrage. Certaines interventions effectives semblent dès à présent acquises en ce qui concerne l'approvisionnement en matériaux, la main-d'œuvre bénévole etc... Mais pour assurer l'heureuse fin d'une entreprise qui doit apporter, non seulement au Parc National de Furfooz mais à la Belgique, un surcroît d'intérêt archéologique et historique, d'importants concours financiers nous sont indispensables. A cet effet, nous comptons sur la sympathie de tous et signalons à nos lecteurs que la rubrique *Fonds spécial de résistance* sera temporairement remplacé par le libellé *Restauration des ruines et reconstitution des bains romains de Furfooz.* Ceux qui veulent bien collaborer à l'exécution de notre projet sont priés de verser leur participation au C. C. P. 1695 93 d'*Ardenne et Gaume* à Bruxelles avec la mention *Restauration de Furfooz.*

LA « NATION BELGE» NOUS EST FAVORABLE

La *Nation Belge* a bien voulu accueillir dans ses colonnes, et nous l'en remercions, la première liste des souscripteurs qui ont répondu à notre appel ; nous la reproduisons ici :

MM.	Van Gysel, Meise	10.000
	Mayné R., Boitsfort	3.000
	Papeteries de Genval, Genval ..	2.500
MM.	Dandoy H., Bruxelles	2.500
	Herlant L., Watermael	1.000
	Comte Fd. d'Ursel, Bruxelles	500
	Chanoine Ch. Dubois, Bruxelles	500
MM.	Foulon Fr., Bruxelles	500
	Leplang J., Bruxelles	500
	Crabus G., Gembloux	500
	Renard M., Bruxelles	500
	Titeca (Revue du Centre Neuropsychiatrique), Bruxelles..	500
	G. M., Malines	500
	Breuer J., Bruxelles	250
	Coen D., Bruxelles	200
	De Grom, Bruxelles	100
	Wallenborn R., Bruxelles ..	100
Mme	Pansaers, Bruxelles	100
MM.	R. J., Bruxelles	100
	Laurent A., Ath	100
	Ahn J., Linkebeek	50
	Cagnotte Boitsfort, ...	200

COUVERTURE

La photo illustrant la page de couverture du présent fascicule représente le pont de Jambes et la citadelle de Namur. Elle nous a été obligeamment communiquée par le Commissariat général au tourisme.

CLICHÉS

Nous remercions la Fédération du tourisme de la province de Namur qui a bien voulu, par l'entremise de son secrétaire général M. Jean Sevar, nous prêter des clichés pour l'illustration de notre revue.

PROCHAIN NUMÉRO

Il sera consacré spécialement à Comblain-au-Pont. On y trouvera également un article de M. Marien intitulé *Furfooz préhistorique* qui, malgré notre désir, n'a pu être introduit dans notre sommaire d'aujourd'hui.

DEUIL

Nous apprenons avec tristesse que notre cher et vénéré collègue Monsieur Léon Herlant, professeur honoraire de l'U. L. B. a eu la douleur de perdre son épouse bien-aimée, décédée le mardi 10 juin dans l'après-midi. Nous prions Monsieur Herlant et sa famille d'agréer l'expression de nos senti-

ments d'amitié que nous leur rappelons à l'occasion de ce cruel événement.

NOMINATIONS ET DÉMISSION D'ADMINISTRATEURS

A l'Assemblée générale du 25 mars 1952, ont été élus administrateurs :

MM. J. Leplang, Administrateur de Sociétés-
P. Staner, Inspecteur royal des Colonies.
Cte Ferd. d'Ursel, Secrétaire général.
Ingénieur agronome A. I. Gx.

Au cours de la même réunion nous avons eu le regret d'annoncer à nos collègues et collaborateurs que M. O. Tulippe, professeur à l'Institut de Géographie de l'Université de Liège se désistait de son mandat d'administrateur.

UNE NOUVELLE RÉSERVE NATURELLE A COMBLAIN-AU-PONT

Dans l'accueillant et pittoresque village de Comblain-au-Pont a eu lieu, le dimanche 27 avril dernier, l'inauguration de la nouvelle réserve naturelle du Chession, d'une superficie de neuf hectares, comprenant notamment l'imposant massif de rochers qui s'étend sur la rive gauche de l'Ourthe en aval de la localité, avec le fameux pic Napoléon auquel s'attache une vieille et curieuse légende.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, un compte rendu détaillé de cette belle journée au cours de laquelle M. le bougmestre Paulus, accompagné de M. Bouffa, secrétaire communal et membre dévoué d'*Ardenne et Gaume*, proclama officiellement, en présence de nombreuses personnalités entourant notre président M. le professeur Mayné, notre secrétaire général M. le comte Ferd. d'Ursel et MM. Crabus et Leplang, administrateurs, que les membres de son conseil communal avaient décidé, à l'unanimité, d'accorder à notre Association moyennant une redevance annuelle de un franc, un bail emphytéotique de quatre-vingt dix-neuf ans dont cette réserve fait l'objet.

De nombreux représentants de la presse avaient été invités à cette inauguration qui marque, pour *Ardenne et Gaume*, une brillante réussite.

CONSERVATEURS DES PARCS NATIONAUX

M. Frans Foulon a été nommé conservateur du *Parc National* de Furfooz. M. Marcel Bouffa, conservateur des Roches-Noires, voit ses fonctions s'étendre dorénavant à l'ensemble des réserves naturelles de Comblain-au-Pont.

INSIGNE D'HONNEUR

L'insigne d'honneur a été offert à M. Paulus, bourgmestre de Comblain-au-Pont, en reconnaissance de la confiance qu'il nous accorde en consentant à notre association à bail emphytéotique la location d'importantes propriétés de la commune dont il assume l'administration.

VISITE DE CONGRESSISTES

Le 18 avril, au cours d'une excursion clôturant la réunion à Namur du Conseil permanent des *Congrès internationaux des Sciences préhistoriques et protohistoriques*, une vingtaine de préhistoriens étrangers, accompagnés de quelques délégués belges, ont visité le *Parc National* de Furfooz. Reçus au village par MM. le bourgmestre et le secrétaire communal de Furfooz, notre secrétaire général M. le Comte Ferdinand d'Ursel, notre trésorier M. Renard et le conservateur du parc M. Foulon, les congressistes parcoururent le célèbre massif en s'arrêtant spécialement aux vestiges qui les intéressent. Après un court repos à la buvette, ils prirent place, au soir tombant, sur les *Sarcelles de la Lesse* qui les transportèrent jusqu'au Moulin de Walzin dans un admirable déroulement de paysages printaniers. Tous les congressistes, nous dit-on, se déclarèrent enchantés de cette fin de journée et de l'accueil qui leur fut réservé.

CONFÉRENCES

Le 15 février, M. J. Buttikofer, secrétaire général de la Ligue suisse pour la Protection de la Nature, a bien voulu nous exposer la question de la protection telle qu'elle se présente dans sa belle patrie. Adoptant le style sévère et condensé des rapports officiels solidement charpentés et documentés il fit à ses auditeurs le récit fidèle et sans indulgence des réussites et des avatars qui marquent les phases du programme qu'il s'est tracé. Les chiffres ont leur éloquence : ils émurent plus d'une fois l'assemblée ... tel celui des millions dont la Ligue suisse dispose chaque année pour acheter et amé-

nager des Parcs Nationaux et des Réserves ... et qui nous fit souvenir — non sans amertume — de l'inertie de tant de nos compatriotes. La partie « films et projections » de la soirée fut particulièrement goûtée. A retenir les tendres et charmants embrassements des petites marmottes se retrouvant après le sommeil hivernal et l'indiscret interview d'un aiglon surveillé par le téléobjectif du jour de sa naissance à celui de son envol définitif. A l'issue de la séance Monsieur Buttikofer a bien voulu accepter l'insigne d'honneur d'*Ardenne et Gaume*.

C'est Mademoiselle Hélène Danthine, professeur à l'Université de Liège, qui avec élégance, vivacité et parfaite érudition nous entretint, le 19 mars, d'un de ses sujets favoris : « Les Mégalithes de l'Europe Occidentale ». En plus d'un charme qui la rend éminemment aimable, Mademoiselle Danthine jouit d'un admirable équilibre intellectuel, solide comme les mégalithes dont elle parle. Ce mélange de grâce et de vigueur crée autour d'elle une atmosphère tellement propice aux échanges de sympathies spirituelles qu'il semble vraiment, à l'entendre, qu'elle insuffle à son auditoire son enthousiasme et sa joie. Pourtant les sujets qu'elle aborde sont sévères et les quelques illustrations qui les accompagnent n'apportent jamais à ceux qui l'écoutent cette détente de l'attention qui leur permettrait de reprendre haleine. Mademoiselle Danthine est possédée du désir d'instruire. Fermement, mais sans aucune pédanterie, elle n'admet ni l'éloquence facile chez elle-même, ni la paresse d'esprit chez ses auditeurs. De sorte qu'en se séparant d'elle on a véritablement l'impression d'avoir acquis à son contact, et nous l'en remercions, une bribe de sa science.

Enfin, le 1er mai, nous avons eu la joie de revoir parmi nous notre ami M. Haroun Tazieff dont la seule présence est comme un hymne au plein air et à la joie des expéditions lointaines et hasardeuses. De son voyage aux escales ensoleillées, il est revenu avec des histoires sans pareilles qui s'égrainent au rythme des contes des Mille et une Nuits. « *Asie, Asie, Asie !... Vieux pays merveilleux* » *où dort la fantaisie comme une impératrice* » ... *Asie* ... ». Le poème de Tristan Klingsor refleurit quand il parle, si simplement, si fraternellement qu'on veut l'entendre encore aussitôt qu'il se tait. Poète qui s'ignore, M. Tazieff a le don de l'image et de l'évocation. Qu'il décrive un nuage, un poisson, un désert, il nous grise de ciel, nous sature d'iode et nous roule dans des immensités de sables et de cailloux brûlés. Pourtant, il est direct : un verbe, un sujet, un adjectif, un complément : c'est la phrase-type de notre langue. Et l'on se demande comment d'un tel dépouillement s'engendre une telle subtilité.

Les deux groupes d'images que M. Tazieff nous a présentées achèvent admirablement les tableaux qu'ont esquissés ses paroles. D'une part, paroxysme de stérilité des îlots de corail jetés sur la mer comme des lambeaux du temps de la préhistoire. De l'autre, incursion dans une bourgade inquiétante peuplée d'hommes aux sourires d'ivoire mauvais, ressurgis, dirait-on, de l'âge des Himyarites. A noter particulièrement l'impressionnante vision des deux Parques-mendiantes accroupies dans leurs superbes guenilles aux pieds d'une muraille que l'on voudrait être celle du temple : personnages maléfiques, pétrifiés dans la douleur de vivre et dignes d'être assimilés aux figurants des tragédies d'Eschyle.

Souhaitons que M. Tazieff puisse persévérer dans sa carrière de chasseurs d'images, d'émotions et de mystères et qu'il s'en vienne encore, entre deux plongées dans l'inconnu, « *narrer ses aventures aux curieux des rêves...* ».

M. H. P.

NOTRE PRÉSIDENT AU CONGO

Nombreux sont les membres d'*Ardenne et Gaume* qui nous interrogent au sujet du séjour au Congo de notre sympathique Président. Après quelques semaines passées au Mayumbe, « *son vieux Mayumbe* » comme il le nomme, le professeur Mayné séjournera à Yangambi, puis à Mulungu. D'après les nouvelles, toutes excellentes, que nous avons de lui soit directement, soit par l'entremise de ses amis et de ses proches, il nous reviendra l'esprit et le cœur enrichis d'une moisson d'impressions, d'émotions et de souvenirs nouveaux dont il voudra bien nous faire le récit, souhaitons-le, au cours d'une de nos conférences de l'hiver prochain.

EXCURSIONS

Le programme des excursions de la saison d'été est ainsi arrêté :

Dimanche 29 Juin: Yvoir, Massif de Champalle, Poilvache.

Samedi 23 et Dimanche 24 août: Durbuy et environs.

Dimanche 7 septembre: Bruyère de Kalmthout.

Octobre: Visite de l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

DONATION DE TERRES SISES A TORGNY A «ARDENNE ET GAUME»

Nous sommes heureux d'annoncer à nos membres que nous avons eu le bonheur de voir s'agrandir notre réserve naturelle de Torgny.

En effet, notre Président M. le Recteur honoraire Mayné a fait don à notre association de terrains lui appartenant et faisant partie des réputées terrasses fleuries de Torgny.

Nous exprimons ici nos meilleurs remerciements à notre Président dont le geste est une nouvelle marque de son dévouement sans limite à *Ardenne et Gaume.*

Le Conseil d'administration d'*Ardenne et Gaume* a décidé, en signe de remerciement, d'appeler désormais ces terrains *Réserve Naturelle Raymond Mayné.*

LA HEID DES GATTES EST CLASSÉE

Nous venons d'apprendre le classement de la Heid des Gattes à Sougné-Remouchamps, à l'intervention de la Commission Royale des Monuments et des Sites. Dernier vestige de la belle colline qui dominait la rive droite de l'Amblève entre Aywaille et Remouchamps, dangereusement enserrée entre deux carrières, la Heid des Gattes était de plus en plus menacée au cours de ces dernières années. Tous les protecteurs de la nature se réjouiront de ce classement dont nous sommes redevables, pour une bonne part, au Docteur Thiry. Il nous permettra de réaliser enfin le projet de mise en réserve de ce beau site que nous avions élaboré en accord avec l'Administration communale d'Aywaille.

VIENT DE PARAITRE

Un magnifique reportage documentaire illustré sur le Luxembourg belge, dû au talent de l'artiste-photographe M. De Meyer. Nous engageons vivement nos lecteurs qui s'intéressent aux paysages d'Ardenne à acquérir ce luxueux ouvrage qu'ils pourront se procurer en s'inscrivant au Secrétariat général, 41, rue Marie de Bourgogne, à Bruxelles.

Prix : 150 fr à verser au C. C. P. 1695.93 d'*Ardenne et Gaume* à Bruxelles.

REVUES

Nous faisons le service d'échanges avec les publications et revues suivantes, que nos lecteurs peuvent consulter au Secrétariat Général.

Art et Tourisme. Bulletin de l'Association Touristique de Wallonie.

Association pour la Défense de l'Ourthe et de ses Affluents (Bulletin).

Belgica, Organe du Commissariat Général Belge au Tourisme.

Bulletin du *Touring Club de Belgique.*

Chronique de la *Société Royale « Le Vieux Liège ».*

Les Cahiers Ardennais. Revue Mensuelle pour la Défense et l'Illustration des Ardennes

Cahiers de Jean Tousseul, édités par A. s. B. I. « Les Amis de J. Tousseul ».

Chronmy Przyrode Ojczysta, édité par le Comité Polonais de Protection de la Nature.

Chasse et Pêche.

Curia Arduennae, Revue trimestrielle du Cercle des Recherches Historiques, archéologiques et folkloriques en Ardenne Centrale.

Enquête du Musée de la Vie Wallonne (Liège).

Le Gerfaut, Revue Belge d'Ornithologie.

Hautes Fagnes, Bulletin de l'association « Les Amis de la Fagne ».

The Living Wilderness, Published by the Wilderness Society Washington U. S. A.

Mededeling van de Landbouwhogeschool en de Opzoekings Stations van de Staat de Gent.

National Parks Magazine, Published by the National Parks Association Washington U. S. A.

Les Naturalistes de Mons et du Borinage.

Les Naturalistes Belges.

Natura Mosana (Namur).

Natuur en Landschap, Orgaan van de

Contactcommissie voor Natuur en Landschap Bercherming (Amsterdam).

Natuur en Stedenschoon, Tydschrift van de Vereniging voor Natuur en Stedenschoon (Antwerpen).

Province de Liège, édité par la Fédération de Tourisme de la Province de Liège.

Schweizer Naturschutz, Protection de la Nature, édité par la Ligue Suisse pour la Protection de la Nature (Bâle).

La Tente, Bulletin Mensuel du Royal Camping Club de Belgique.

La Terre et la Vie, édité par la Société Nationale d'Acclimatation de Paris.

Zoo-Anvers, édité par la Société Royale de Zoologie d'Anvers.

Zoo-Leo, Bulletin de la Société Botanique et de Zoologie Congolaise.

Revue Verviétoise d'Histoire Naturelle, édité par « Naturaliste Verviétois ».

La Revue Nationale, Bruxelles.

Saint Hubert Club.

Le Pays Gaumais, Édition du Musée Gaumais.

Bulletin de Presse Mensuel du Commissariat Général au Tourisme de Belgique.

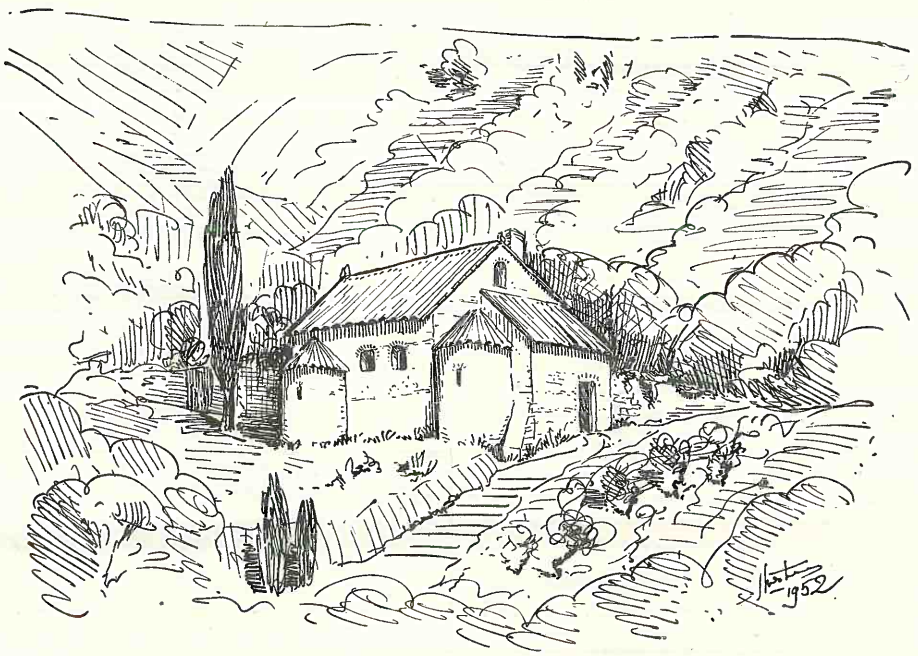

Les bains romains de Furfooz au IIIe siècle.
(Esquisse de M. J. MERTENS).

Reproduction interdite.

AU STYLO

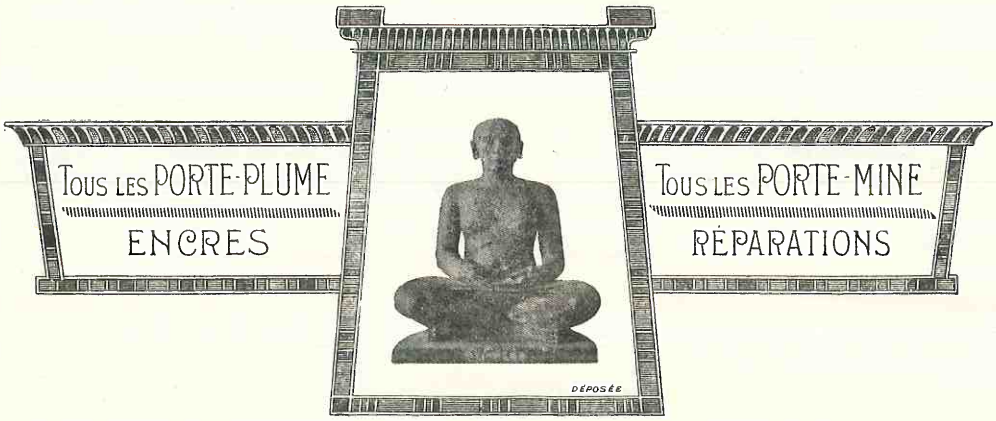

6 BOULEVARD ANSPACH (à côté des Augustins)
Tél. 18.09.93 BRUXELLES

ÉDITIONS
J. DUCULOT
GEMBLOUX

•

TROIS SUCCÈS RÉCENTS

A. SOREIL
Dure Ardenne
Illustrations d'Elisabeth Ivanowsky.
200 p. ..... 40 fr.

C. DELACOLETTE
En ce temps-là à Bergister
204 p. ..... 45 fr.

A. SOREIL
Récits divers et Jeux de plumes
Illustrations d'Elisabeth Ivanowsky.
216 p. ..... 45 fr.

TELEPH. 61616 Gembloux — C. C. P. 752464

La gamme complète des

INSECTICIDES
FONGICIDES
HERBICIDES
ANTI-RONGEURS

Tous renseignements sur demande

A. CHRISTIAENS
S. A.
Département « **Défense des Végétaux** »
60, RUE DE L'ETUVE
BRUXELLES
Tél. 11.73.85

UNE PETITE PLACE DANS VOTRE BUDGET
UNE GRANDE PLACE DANS VOTRE VIE !

« 4 CV. RENAULT »

Essayez-la sans frais à l'**AGENCE BELGE - BRUXELLES**

118, Rue de l'Aqueduc - tél. 37.54.50/53/55 & 57.
138, Boulevard du Jubilé - tél. 25.16.39, 25.16.75 et 26.55.59.

POUR TOUTES VOS ASSURANCES

L'Étoile

ET

Le Syndicat Général

Compagnies Belges d'Assurances

21, rue des Chartreux,
BRUXELLES
Téléphone : **11.65.03**

CINÉ-PHOTO-HALL

M. COLLART-PIÉRARD

59, Rue de l'Ange

NAMUR

Tout pour la photo et le ciné d'amateurs.
Toutes marques — muet — sonore
Bell-Howell, Paillard, Kodak, etc.
Tous travaux d'amateurs.

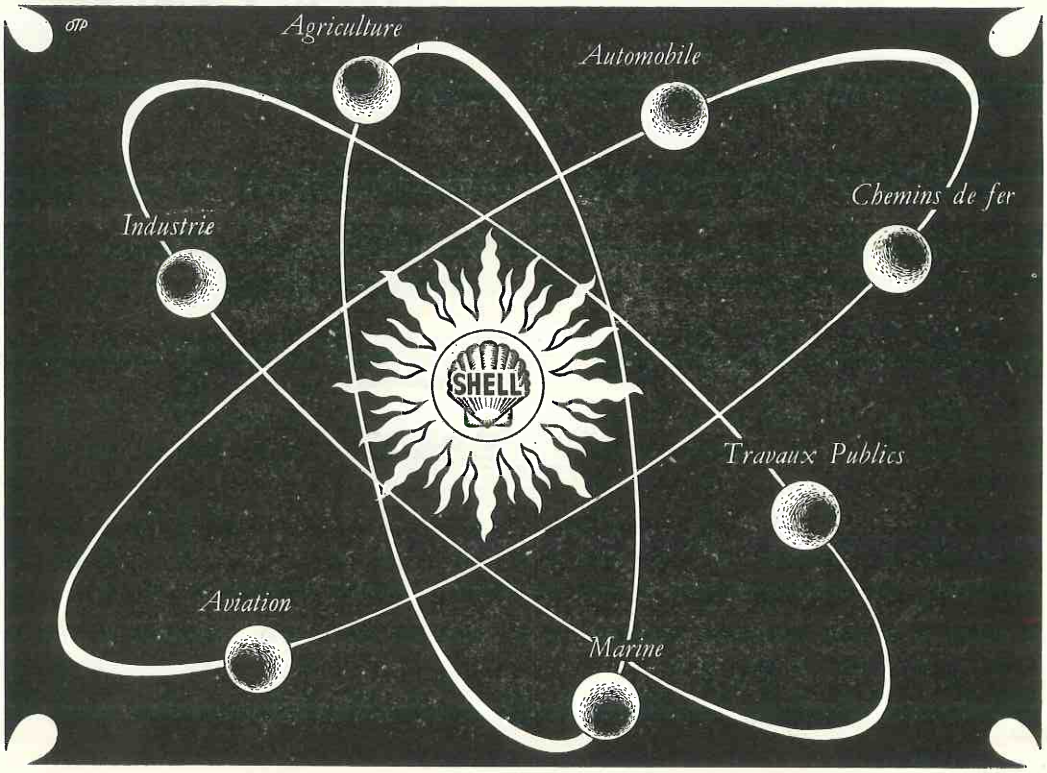

RESTAURANTS ET HOTELS

ACCORDANT LEUR APPUI A NOTRE ASSOCIATION

BAUCHE-EVREHAILLES : *La bonne Auberge.*

BOHAN-sur-Semois : *Hôtel Beau Site Bohannais.*

BOITSFORT : *Restaurant Gambrinus,* 192 Chaussée de La Hulpe (en face des Étangs).

BOMAL (Juzaine) : *Hôtel du Vieux Moulin.*

BOUILLON : *Hôtel de la Gare.*

CELLES (près de Dinant) : *Hôtel du Centre* (Propriétaire Armand Houziaux).

CHINY : *Hôtel Château de Liry.*

COUVIN : *Grand Hôtel S^t Roch* (Propr M. Michelet-Lambotte). Tél. Couvin 34.
Hôtel Place Verte (Propr. M. Desirotte-Thirion).

FLORENVILLE : *Hôtel de France.*

KNOCKE-SUR-MER : *Hôtel « Les Argousiers »* (151, Av. Royale).

LA ROCHE en Ardenne : *Hôtel Air pur.*

MANDERFELD : *Hôtel des Ardennes* (Propriétaire Max Henkes).

MARCHE-LES-DAMES : *Hôtel-Restaurant de la Gare.*

MATADI : *Hôtel Métropole, le plus moderne du Congo Belge.*

MEMBRE-sur-Semois : *Hôtel des Roches.*

REMOUCHAMPS : *Royal Hôtel des Etrangers.*

ROBERTVILLE : *Hôtel du Centre* Tél. Waismes 10.

VRESSE-sur-Semois : *Hôtel des Glycines.*

WÉRIS-BARVAUX : *Hôtel des Dolmens.* Tél. Barvaux 103.

MAISONS DE SPORTS

ACCORDANT LEUR APPUI A « ARDENNE ET GAUME » :

BRUXELLES : *Harker's Sports,* 51, rue de Namur.
Le Campeur, 169, rue Royale.

LIBRAIRIES

QUI SE RECOMMANDENT POUR LEUR ASSORTIMENT D'OUVRAGES RELATIFS A L'ARDENNE ET A LA GAUME.

Bruxelles : LIBR. LE CAMPEUR, 169, Rue Royale.
LIBR. MOENS, A. Leclercq, Suc. 23 rue St-Jean.
VANDERLINDEN, 87, rue du Midi et 17, rue des Grands Carmes.

Dinant : LIBR. PATINET, 126, rue Grande.

Liège : Gd BAZAR DE LA PLACE ST-LAMBERT.

Verviers : LIBR. BOUMAL, Place Verte.

CONFITURE MATERNE

TOUTE LA SAVEUR
DES MEILLEURS FRUITS
DE LA VALLÉE MOSANE

ÉMILE LANCE

Naturaliste

Empaillage artistique d'animaux de toutes espèces.
Tannage et teinture de peaux
Spécialité de tannage de peaux du Congo
Carpettes avec tête naturalisée

276, rue des Vennes, LIEGE.
Tél. 43.22.98

BRASSERIE CAULIER
BRUXELLES

HOTEL DES DOLMENS

WÉRIS-BARVAUX Tél. Barvaux, 103

Cinq vues des mégalithes pour 10 frs.
C. C. P. : 288.83 R. Lallemand à Wéris.

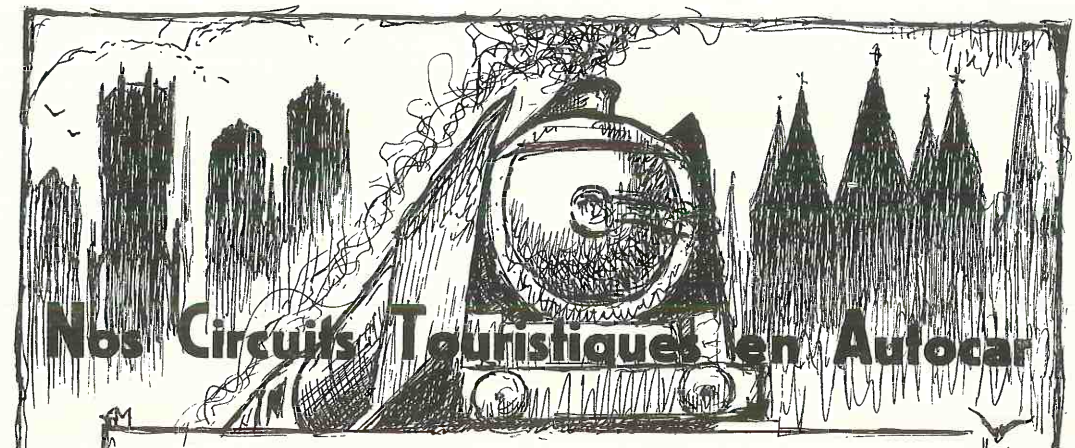

Nos Circuits Touristiques en Autocar

qui sillonnent les plus belles régions du pays, sont organisés en correspondance avec des trains directs, tant à l'aller qu'au retour.

CIRCUITS	DÉPART de	DÉPART à	RETOUR à	PRIX Isolés	PRIX Groupes (4)	PRIX Ecoles (4)
1. La Crête des Ardennes (1)	Jemelle	9.50	17.45	98	70	56
2. Semois et Lesse (2)	Jemelle	9.50	17.45	110	80	65
3. Les Belles Vallées	Liège G.	10.00	18.00	108	85	73
4. Chiny Orval - Rossignol	Bertrix	11.15	18.40	103	93	76
5. La Petite Suisse	Namur	9.00	19.20	162	145	110
6. Les Barrages de l'Amblève	Verviers	10.25	17.45 (3)	94	65	60

(1) les dimanches, lundis, mercredis et vendredis.
(2) les dimanches, mardis, jeudis et samedis.
(3) à Pepinster.
(4) minimum 20 participants.

Ils circulent les dimanches de juin et, journellement, du 1er juillet au 14 septembre.

Les billets sont en vente dans toutes les gares, conjointement avec des billets de chemin de fer à prix réduit de 35 %.